

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE L'HAUTIL**

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 33

L'an deux mille seize, le quatorze décembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 08 décembre 2016

***Etaient présents*** : MMES ET MM COUCHOT, CHEVALIER, JUMELET, SYLVAIN, RIONI, DUFAYET, LANTERI, LARDET-ROMBEAUX, PRUDENT, ERAMBERT, VIZIERES, BADIANE, WATERLOT, EHRHART, ARCHANI, JASON, ANDONI, MICHEL, KONCKI, GABIRON, GUISURAGA, GARY, TECHER, GONCALVES, ERPELDING, FAUCON, NEDELEC.

formant la totalité des membres en exercice.

**Pouvoirs donnés pour l'ensemble de la séance**

M.ROLLET A DONNE POUVOIR A M.LANTERI  
MME COLSON A DONNE POUVOIR A MME DUFAYET  
M.HUKPORTIE A DONNE POUVOIR A M.ERHRART  
M.DE GERMON A DONNE POUVOIR A MME  
LARDET-ROMBEAUX  
MME VALELO-DOMINGO A DONNE POUVOIR A  
M.TECHER  
M.HERMANDESSE A DONNE POUVOIR A  
M.ERPELDING

**Conseillers municipaux partis en cours de séance**

M.PRUDENT A QUITTE LA SEANCE A 23H

***Madame Josseline JASON est désignée secrétaire de séance.***

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2016.

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**Madame le Maire informe le Conseil Municipal** des décisions prises en vertu des délégations conférées par le Conseil Municipal :

**Décision n° 2016/227** relative à la signature d'une convention avec « CERF FORMATION » pour une formation intitulée « Restaurer l'estime de soi des publics en difficulté », pour un agent de la Direction de la Solidarité, d'un montant de 1.348,00 €TTC

**Décision n° 2016/228** relative à la signature d'une convention avec « l'Union des Familles Laïques » pour une formation intitulée « Laïcité », en direction de l'équipe municipale, d'un montant de 800,00 €TTC

**Décision n° 2016/229** relative à la signature d'une convention avec l'association « Anisette Astronomie » pour la performance du groupe « The Serpent » dans le cadre d'une résidence au Forum, d'un montant de 350,00 €TTC

**Décision n° 2016/230** relative à la signature d'une convention avec « W Spectacle » pour la performance du groupe « Bel Plaine » dans le cadre d'une résidence au Forum

**Décision n° 2016/231** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « Uvol » pour l'occupation d'une salle de spectacles de l'Antarès, de septembre 2016 à juin 2017

**Décision n° 2016/232** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « Les Toqués du Conte » pour l'occupation d'une salle de spectacles de l'Antarès, de septembre 2016 à juin 2017

**Décision n° 2016/233** relative à la signature d'une convention avec le Lycée Camille Claudel pour la présentation d'une exposition du 12 au 18 septembre 2016 autour de la mode et de la technique de l'origami par les lycéens

**Décision n° 2016/234** relative à la signature d'une convention avec le « Bureau Veritas » pour la vérification de toutes les installations électriques dans le cadre de la « Fête de l'Été », d'un montant de 354,00 €TTC

**Décision n° 2016/235** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « Teatral Yen » pour une animation photo du Père Noël, en direction des enfants, d'un montant de 1.855,00 €

**Décision n° 2016/236** relative à la signature de l'avenant n° 1 du lot 1 « Dommages aux biens et risques annexes » du marché n° 14-01 « Prestations de services assurances » avec le cabinet Breteuil Assurances Courtage, d'un montant de 400,00 €TTC

**Décision n° 2016/237** relative à la signature d'un contrat avec « Pour Oublier Productions » pour la performance du groupe « HIPSTA » au Forum, d'un montant de 1.055,00 €TTC

**Décision n° 2016/238** relative à la signature d'un contrat avec « 106 db Productions » pour la performance du groupe « Y & T » au Forum, d'un montant de 4.431,00 €TTC

**Décision n° 2016/239** relative à la signature d'une convention avec « Atelier 20.12 » pour une résidence au Forum du groupe « La Poison », du 14 au 16 septembre 2016

**Décision n° 2016/240** relative à la signature d'un contrat de partenariat avec le « Festival Jazz au Fil de l'Oise » pour l'organisation d'un concert de « Guillaume Perret » au Forum

**Décision n° 2016/241** relative à la signature de trois conventions avec l'Institut Européen des Politiques Publiques pour une formation sur la laïcité en 2016 et 2017, en direction du personnel communal, d'un montant de 45.400,00 €TTC

**Décision n° 2016/242** relative à la signature d'une convention avec « GRAINE Ile-de-France » pour une formation intitulée « Module Nature », pour un agent de la Mission Développement Durable, d'un montant de 600,00 €TTC

**Décision n° 2016/243** relative à la signature d'un contrat avec la société « Phénix Protection » pour la surveillance du site « Vauréal Plage », sur le site du Belvédère, d'un montant de 12.353,66 €

**Décision n° 2016/244** relative à la signature d'une convention d'exposition d'œuvres de photographies de l'artiste Jean-Pierre Duvergé, du 13 septembre 2016 au 28 septembre 2016, au Forum

**Décision n° 2016/245** relative à la signature d'un contrat avec « Veryshow Productions » pour la performance des groupes « Monster Truck + Buffalo Summer » au Forum, d'un montant de 2.901,25 €TTC

**Décision n° 2016/246** relative à la signature d'un bail commercial avec Monsieur Guy BONNEL, artisan en création d'accessoires et de personnages, moulages corporels avec réalisations à thèmes..., au sein de « la Cour des Arts », d'un montant mensuel de 261,69 €H.T. H.C.

**Décision n° 2016/247** relative à la signature d'une convention avec l'association « Les ateliers d'Argenteuil » pour des ateliers Récup', en direction du groupe de femmes à l'Agora, d'un montant de 1.990,00 €

**Décision n° 2016/248** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « Ayoye » pour la représentation d'un spectacle théâtral, en direction des familles, à l'Antarès, d'un montant de 2.221,10 €TTC

**Décision n° 2016/249** relative à la signature d'un bail commercial avec Stéphane PIERRE, tapissier, au sein de « la Cour des Arts », d'un montant mensuel de 140,99 €H.T.H.C.

**Décision n° 2016/250** relative à la signature de l'avenant annuel 2016 n° 2 à la convention triennale de participation de la ville au « Festival Jazz au Fil de l'Oise » pour la représentation d'un concert de jazz « Henri TEXIER Sky Dancers Sextet », à l'Antarès, d'un montant de 4.994,00 €

**Décision n° 2016/251** relative à la signature d'une convention avec le CFA des métiers de l'Horticulture et du Cheval, pour la formation d'un apprenti sur la préparation d'un BP Aménagements Paysagers, d'un montant de 2.870,00 €TTC

**Décision n° 2016/252** relative à la signature d'un contrat avec la société « V.D.S.A. » pour la mise à jour des bases de données véhicules contenues dans les outils de diagnostics de la marque ACTIA et incluant la prestation hotline et l'abonnement HaynesPro Business, d'un montant de 2.271,60 €TTC

**Décision n° 2016/253** relative à la signature d'un contrat avec la compagnie du « Théâtre UVOL » pour la représentation d'un spectacle intitulé « Le Ballet des Sorcières », à l'Antarès, d'un montant de 1.580,00 €

**Décision n° 2016/254** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « Le Conte y est » pour la mise à disposition d'une salle de spectacles de l'Antarès, de septembre 2016 à juin 2017

**Décision n° 2016/255** relative à la signature d'une convention avec Estelle GRACZYK, intervenante pour le compte de la compagnie de théâtre « les 3 Coups l'œuvre », dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 60,00 €

**Décision n° 2016/256** relative à la signature d'une convention avec l'association sportive « VAUREAL JUDO », faisant intervenir Clément DEPONS, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 70,00 €

**Décision n° 2016/257** relative à la signature d'une convention avec Sylvia EL MANSALI, intervenante d'éveil à la danse, de l'association « HEL », dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 80,00 €

**Décision n° 2016/258** relative à la signature d'une convention avec Coralie HOAREAU, intervenante pour le compte de la compagnie de théâtre « Les 3 Coups l'œuvre », dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 60,00 €

**Décision n° 2016/259** relative à la signature d'une convention avec Mme Eliane DUMALANEDE, sophrologue, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 60,00 €

**Décision n° 2016/260** relative à la signature d'une convention avec Samir ARAB, intervenant pour le compte de l'association « La Roue Bleue », dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 60,00 €

**Décision n° 2016/261** relative à la signature d'une convention avec Ali ZERGUIT, entraîneur et coaching de boxe, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 70,00 €

**Décision n° 2016/262** relative à la signature d'une convention avec Karine RAT, intervenante en création d'ateliers manuels, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 65,00 €

**Décision n° 2016/263** relative à la signature d'une convention avec Mme Céline JOMOTTE, intervenante psychomotricienne, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 80,00 €

**Décision n° 2016/264** relative à la signature d'une convention avec Mme Chrystèle PERNOT, intervenante en animation olfactive, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 67,50 €

**Décision n° 2016/265** relative à la signature d'une convention avec Mme Muriel VERROUST, professeur d'arts plastiques, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 60,00 €

**Décision n° 2016/266** relative à la signature d'une convention avec Maxime CHOCRON, intervenant pour le compte de l'association « VITAGYM », dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 37,50 €

**Décision n° 2016/267** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « Les Baladins » pour la mise à disposition d'une salle de spectacles de l'Antarès, de septembre 2016 à juin 2017

**Décision n° 2016/268** relative à la signature d'une convention avec Madame Genric Séverine pour une soirée dansante, dans le cadre d'un café-plaisir, à l'Agora, d'un montant de 552,00 €

**Décision n° 2016/269** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « Les Arts Mélangers » pour la mise à disposition d'une salle de spectacles de l'Antarès, à l'occasion du « Festival Tout Public »

**Décision n° 2016/270** relative à la signature d'une convention avec « Le Festival Théâtral du Val d'Oise » pour un spectacle intitulé « Me Taire », à l'Antarès, d'un montant de 2.169,39 € et un spectacle intitulé « La Grande Histoire des Petits Trucs », à la Bibliothèque des Dames Gilles, d'un montant de 685,75 €

**Décision n° 2016/271** relative à la signature d'un contrat avec « AVISCENE ASBL » pour la représentation d'une pièce de théâtre intitulée « Djihad », à l'Antarès, d'un montant de 2.992,00 € TTC

**Décision n° 2016/272** relative à la signature d'une convention avec l'Auberge de Jeunesse de Metz pour un week-end familial « Snowhall », d'un montant de 1.784,75 € TTC

**Décision n° 2016/273** relative à la signature d'une convention avec Mme Eveline MOCACHEN, intervenante en Arts Energétiques Chinois, de l'association « Souffles de Vie, Terre d'Energies », dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 35,00 €

**Décision n° 2016/274** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « UVOL » pour l'animation d'un atelier cirque, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 82,50 €

**Décision n° 2016/275** relative à la signature d'un contrat avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Val d'Oise, pour une formation aux gestes de première urgence, en direction de jeunes adultes cergyponotains, d'un montant de 450,00 € TTC

**Décision n° 2016/276** relative à la signature d'un contrat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise, pour une prestation musicale au Monument aux Morts, d'un montant de 200,00 € TTC

**Décision n° 2016/277** relative à la signature d'un contrat avec « Le Comptoir Musical » pour la performance du groupe « Manon Tanguy » au Forum, d'un montant de 844,00 € TTC

**Décision n° 2016/278** relative à la signature d'une convention de prêt d'une exposition d'œuvres de collage encadrées de l'artiste Laurence Tocco, du 30 septembre au 22 octobre 2016, au Forum

**Décision n° 2016/279** relative à la signature d'un contrat avec l'entreprise « PHENIX PROTECTION » pour assurer le gardiennage des installations du « Festival des Jeux », du jeudi 29 septembre 2016 au dimanche 02 octobre 2016, d'un montant de 1.448,00 € TTC

**Décision n° 2016/280** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « Les Zigônez » pour la mise à disposition d'une salle de spectacles de l'Antarès, de septembre 2016 à juin 2017

**Décision n° 2016/281** relative à l'abrogation de la régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales à la Maison des Arts Plastiques de la Siaule, à compter du 15 octobre 2016,

**Décision n° 2016/282** relative à la signature d'un contrat avec l'association « La Fabrica'son » pour la représentation d'un spectacle intitulé « Un Petit Hublot de Ciel », à la Bibliothèque des Dames Gilles, d'un montant de 936,20 € TTC

**Décision n° 2016/283** relative à la signature d'une convention avec « la scène nationale l'Apostrophe » pour un spectacle intitulé « l'Amante anglaise », à l'Antarès, d'un montant de 2.370,00 € TTC

**Décision n° 2016/284** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « Les 3 Coups l'œuvre » pour la mise à disposition d'une salle de spectacles de l'Antarès, de septembre 2016 au 30 juin 2017

**Décision n° 2016/285** relative à la signature d'une convention avec « CADMIUM » dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 90,00 €

**Décision n° 2016/286** relative à la signature d'une convention avec l'association « Apaloosa » pour un résidence au Forum, du 18 au 19 octobre 2016

**Décision n° 2016/287** relative à la signature d'un bail commercial avec Madame Audrey ROUXEL, créatrice textile et autres matières, au sein de « la Cour des Arts », d'un montant mensuel de 257,95 € H.T. H.C.

**Décision n° 2016/288** relative à la signature d'un contrat avec l'entreprise « BUREAU VERITAS » pour la vérification des installations électriques provisoires du salon des associations, d'un montant de 462,00 € TTC

**Décision n° 2016/289** relative à la signature d'une convention avec Sonia Renault pour un après-midi maquillage, en direction des enfants dans le cadre de la « Semaine de Noël », à l'Agora, d'un montant de 250,00 €

**Décision n° 2016/290** relative à la signature d'une convention avec Benoist Lagarde pour des ateliers de poterie, en direction des enfants, dans le cadre de la « Semaine de Noël », à l'Agora, d'un montant de 230,00 €

**Décision n° 2016/291** relative à la signature d'une convention avec l'I.T.E.P le Clos Levallois pour la mise à disposition des gymnases de la Bussie et des Toupets, du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017

**Décision n° 2016/292** relative à la signature d'une convention avec Chintha Souman, intervenante pour le compte de l'association « Mini Scholls » dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 83,00 €

**Décision n° 2016/293** relative à la signature d'une convention de prêt d'une exposition d'œuvres de trophées de la collection « La tête dans le guidon » de l'artiste – Matthieu Gibson, du 03 novembre 2016 au 30 novembre 2016, au Forum

**Décision n° 2016/294** relative à la signature d'une convention avec « Art & Prémices Cie » pour une formation intitulée « Laïcité » en 2016, d'un montant de 1.155,00 €TTC

**Décision n° 2016/295** relative à la signature d'une convention avec « Art & Prémices Cie » pour une formation intitulée « Laïcité » en 2016 et 2017, d'un montant de 19.437,00 €TTC

**Décision n° 2016/296** relative à la signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour le Conservatoire à Rayonnement Régional pour la saison culturelle 2016/2017

**Décision n° 2016/297** relative à la signature d'une convention avec Violaine ROBERT, artiste, pour un spectacle « BERRIBON BERRIBELLE », d'un montant de 700,00 €TTC

**Décision n° 2016/298** relative à la signature d'une convention avec l'association du Secours Catholique du Val d'Oise pour la mise à disposition de la salle polyvalente et du bar de l'Agora pour l'organisation d'une braderie, les 04 et 05 novembre 2016

**Décision n° 2016/299** relative à la signature d'une convention avec l'association « La Case » pour une journée d'ateliers et d'échanges en direction des jeunes TIGISTES, le mardi 22 novembre 2016, à l'Hôtel de Ville, d'un montant de 1.000,00 €TTC

**Décision n° 2016/300** (modifie la décision n° 2016/188 du 11 juillet 2016) relative à la signature de l'avenant n° 1 du marché n° 16-04 « Acquisition, installations et maintenance de tableaux numérique interactifs et de solutions de classes mobiles » - lot 1 « Acquisition, installation et maintenance de vidéo projecteur numérique interactif », avec la société « ARATICE », d'un montant de 54.000,00 €TTC

**Décision n° 2016/301** relative à la signature du marché n° 16-05 « Rénovation de la Maison Pour Tous » - lot 1 « Démolition, Cloison, Plafond, Menuiseries Intérieures » avec la société « Genetin », d'un montant de 96.000,00 €HT

**Décision n° 2016/302** relative à la signature du marché n° 16-05 « Rénovation de la Maison Pour Tous » - lot 2 « Charpente, couverture » avec la société « Jeannin », d'un montant de 73.297,75 €HT

**Décision n° 2016/303** relative à la signature du marché n° 16-05 « Rénovation de la Maison Pour Tous » - lot 3 « Menuiseries extérieures » avec la société « Estrade », d'un montant de 42.230,00 €HT

**Décision n° 2016/304** relative à la signature du marché n° 16-05 « Rénovation de la Maison Pour Tous » - lot 4 « Electricité CVC » avec la société « JS Elec », d'un montant de 76.837,36 €HT

**Décision n° 2016/305** relative à la signature du marché n° 16-05 « Rénovation de la Maison Pour Tous » - lot 5 « Plomberie » avec la société « Ventil Gaz », d'un montant de 14.433,00 €HT

**Décision n° 2016/306** relative à la signature du marché n° 16-05 « Rénovation de la Maison Pour Tous » - lot 6 « Carrelage Faïence » avec la société « Carrelage Bâtiment Construction », d'un montant de 11.242,75 €HT

**Décision n° 2016/307** relative à la signature du marché n° 16-05 « Rénovation de la Maison Pour Tous » - lot 7 « Peinture » avec la société « Omni Décors », d'un montant de 17.996,00 €HT

**Décision n° 2016/308** relative à la signature du marché n° 16-05 « Rénovation de la Maison Pour Tous » - lot 8 « Equipement cuisine » avec la société « Lanef », d'un montant de 10.239,02 €HT

**Décision n° 2016/309** relative à la signature d'un contrat avec la société « Veryshow Productions » pour la performance du groupe « Myrath » au Forum, d'un montant de 2.110,00 €TTC

**Décision n° 2016/310** relative à la signature d'un contrat avec « 106db Productions » pour la performance du groupe « Living Colour » au Forum, d'un montant de 3.165,00 €TTC

**Décision n° 2016/311** relative à la signature d'un contrat avec la société « MEL SARL » pour une mission de coordination S.P.S. concernant les travaux de rénovation de la « Maison Pour Tous », d'un montant de 4.174,80 €TTC

**Décision n° 2016/312** relative à la signature d'un contrat avec la société « DEKRA » pour une mission de contrôle technique concernant les travaux de rénovation de la « Maison Pour Tous », d'un montant de 4.920,00 €TTC

**Décision n° 2016/313** (modifie la décision n° 2016/274 du 05 octobre 2016) relative à la signature d'une convention avec le Théâtre « UVOL » pour l'intervention d'Isabelle ROUSSEL, animatrice en « Ateliers cirque » dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 82,50 €

**Décision n° 2016/314** relative à la signature d'un contrat avec « la Fédération du Val d'Oise de la Libre Pensée » pour la location de la salle d'exposition dans le cadre d'un colloque, d'un montant de 210,00 €

**Décision n° 2016/315** relative à la signature d'une convention avec Sophia BENOMAR, intervenante pour le compte de la compagnie de Théâtre « Les 3 coups l'œuvre » dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 60,00 €

**Décision n° 2016/316** relative à la signature d'une convention avec l'association « La Compagnie l'Histoire en spectacles » pour un spectacle intitulé « Laïcité = Liberté », d'un montant de 4.600,00 €TTC

**Décision n° 2016/317** relative à la signature de l'avenant n° 1 au contrat avec la société « CLARILOG France » pour garantir la maintenance du logiciel « CLARILOG – Asset View Suite » par l'acquisition de licences complémentaires, d'un montant de 114,00 €TTC

**Décision n° 2016/318** relative à la signature d'un contrat avec « ASC FORMATION » pour des ateliers de formation intitulés « Atelier Retour vers l'Emploi » en direction des demandeurs d'emploi, d'un montant de 4.000,00 €TTC

**Décision n° 2016/319** relative à la signature du marché n° 15-16 « Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement dédié à la pratique des musiques actuelles » avec l'équipe TETRARC, d'un montant de 808.500,00 €HT

**Décision n° 2016/320** relative à la signature avec « Le Théâtre 95 » d'une convention pour le cadrage financier d'une pièce de théâtre intitulée « la vie extérieure », d'un montant de 1.500,00 €TTC

**Décision n° 2016/321** (modifie la décision n° 2016/279 du 10 octobre 2016) relative à la signature d'un contrat avec l'entreprise « PHENIX PROTECTION » pour la surveillance des installations du « Festival des Jeux », d'un montant de 1.737,60 €TTC

**Décision n° 2016/322** relative à la signature d'une convention de résidence avec « Urban Scales » pour la performance du groupe « Urban Scales » au Forum

**Décision n° 2016/323** relative à la signature d'un contrat avec « Base Productions » pour la performance du groupe « Peter Harper » au Forum, d'un montant de 949,50 €TTC

**Décision n° 2016/324** relative à la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Génération Solidaires du Val d'Oise (GSVO) » pour la mise en place d'ateliers numériques à la Bibliothèque

**Décision n° 2016/325** relative à la signature d'une convention avec Ingrid DENIS, intervenante artiste peintre dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le mercredi de 10h30 à 12h00, dans les groupes scolaires, d'un montant de 65,00 €

**Décision n° 2016/326** relative à la signature d'une convention de résidence avec l'association « Combo 95 » pour la performance du groupe « Asgaya » au Forum

**Décision n° 2016/327** relative à la signature de l'avenant n° 1 au contrat avec la société « NET THELLE INFORMATIQUE » pour l'ajout de 12 heures supplémentaires au contrat initial de maintenance sous forme de formule ticket, d'un montant de 1.800,00 €TTC

**Décision n° 2016/328** relative à la signature d'un contrat avec l'association « DU-MAN- HA-DU-HONT » pour la performance du groupe « Les Ramoneurs de Menhirs » au Forum, d'un montant de 3.500,00 €

**Décision n° 2016/329** relative à la signature d'une convention d'exposition d'œuvres de type dessins de l'artiste « Traits Bruyants » de l'association « Dallas » au Forum, d'un montant de 850,00 €

**Décision n° 2016/330** relative à la signature d'un contrat avec la société « DIX » pour la maintenance du progiciel de gestion des archives municipales « AVENIO V 10.5, mono poste », d'un montant de 732,00 €TTC

**Décision n° 2016/331** relative à la signature d'une convention avec « ADL Productions » pour une résidence du groupe « Nicolas Jules », du 03 au 05 janvier 2017, au Forum

**Décision n° 2016/332** relative à la signature d'une convention avec la compagnie « P'tits Loups » pour un spectacle intitulé « l'Arche de Noël », au centre de loisirs des Hauts Toupets, d'un montant de 500,00 €

**Décision n° 2016/333** relative à la signature d'un contrat avec la société « MEDIA COMMUNICATION Ile-de-France » pour la maintenance de l'autocom « ALCATEL OMNI PCX ENTREPRISE Full IP » de l'Hôtel de Ville et la maintenance du système téléphonique de l'Ecole des Boulingrins, d'un montant de 3.540,00 €TTC

**Décision n° 2016/334** relative à la signature de l'avenant n°1 au marché n° 16-01 « Aménagement du rez-de-jardin de la Bibliothèque des Dames Gilles » - lot 02 « Cloison/Doublage » avec la société « MARLIER GENERALE ISOLATION » dans le cadre de travaux supplémentaires, d'un montant de 488,09 €HT, ce qui porte le nouveau montant à la somme de 27.156,21 €HT

**Décision n° 2016/336** relative à la signature d'un contrat avec « Adone » pour la performance du groupe « Les Fatals Picards » au Forum, d'un montant de 5.275,00 €TTC

**Décision n° 2016/337** relative à la signature d'un contrat avec « X-RAY Production » pour la performance du groupe « Biga\* Ranx » au Forum, d'un montant de 6.330,00 €TTC

---

**Madame Faucon** demande des éclaircissements sur la décision n°2016-301 relative à la rénovation de la Maison pour tous car le document évoque tantôt une rénovation tantôt une démolition. Qu'en est-il exactement ?

**Madame le Maire** précise qu'il ne s'agit pas d'une démolition dans la mesure où la structure extérieure est intégralement maintenue. Il s'agit bien d'une rénovation avec quelques démolitions intérieures, notamment au niveau de la cuisine qui doit être mise aux normes pour devenir un lieu de réchauffage des plats, au niveau des sanitaires et au niveau de la scène qui était peu utilisée et dont la disparition permettra d'agrandir la capacité d'accueil de la salle (il sera toujours possible de proposer une scène amovible). Elle ajoute que des baies vitrées seront mises en place avec une vue sur la terrasse prévue en construction. Toutes ces modifications s'opéreront dans le respect des préconisations de l'ABF.

**Monsieur Techer** s'enquiert de la position de la terrasse, rappelant que le côté Oise constitue une zone inondable.

**Madame le Maire** confirme que la terrasse sera bien située côté Oise mais de façon surélevée afin de faire face aux risques d'inondations.

## **I- URBANISME** (*rapporteur : Marie-Christine Sylvain*)

### **1.1 Plan Local d'Urbanisme - arrêt du PLU**

Le PLU de Vauréal avait été approuvé, il y a plus de dix ans avec comme objectif principal la constitution d'un cœur de ville afin de réunir les divers quartiers.

Sa révision était nécessaire pour actualiser le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et intégrer les évolutions législatives et réglementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et de développement. Elle permettait également de revoir, préciser et clarifier certaines règles.

La prescription de cette révision a été validée par le Conseil Municipal du 24 septembre 2014. La concertation avec le public s'est déroulée tout au long de cette phase d'études conformément aux modalités prescrites par cette délibération.

Le Conseil Municipal doit tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU comprenant le rapport de présentation, le projet de PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, le plan de zonage, le règlement ainsi que les annexes.

Cette étape marque la fin des études et le début de la phase de consultation administrative de trois mois auprès des personnes publiques associées, des communes limitrophes et organismes qui ont demandé à être consultés.

Ensuite, se déroulera l'enquête publique. En parallèle, se tiendront également les enquêtes publiques suivantes :

- le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales pour Vauréal,
- le projet de proposition de Périmètres Délimités des Abords (PDA) (ex PPM) sur Vauréal,
- le projet de suppression du débord sur Vauréal du périmètre de protection du menhir de Jouy-le-Moutier.

---

### **Présentation par l'agence Neue :**

- Rappel de l'objectif de cette révision : la révision a pour objectif de mettre à jour le document originel qui datait de 2004 afin de prendre en compte les évolutions urbaines, les nouveaux modes de vie, les attentes des habitants mais aussi les

obligations juridiques (intégration des documents supra-communaux tels que le SDRIF ou le SCOT / respect des lois Grenelle, ALUR et NOTRE).

- Rappel de la démarche de la révision : la démarche, lancée en 2014, a été suivie d'un diagnostic réalisé entre mai et octobre 2015 (afin d'intégrer les problématiques urbaines et environnementales), puis d'une phase de concertation (notamment sous forme d'ateliers avec un bon taux de participation, portant principalement sur les équipements, l'environnement et les commerces), et enfin un travail sur le PADD, le zonage et le règlement.
- Exposition de la vision stratégique du PLU : les stratégies reposent sur une projection de la démographie à 17 000 habitants en 2030. Il s'agit de :
  - ✓ Maintenir le rythme de construction de logements pour accueillir les nouveaux habitants (1.000 logements prévus dans les « dents creuses » sur le plateau et au village)
  - ✓ Conserver le niveau élevé d'équipements
  - ✓ Préserver les zones A et N qui constituent le cadre « vert »
  - ✓ Réaliser de nouveaux projets dans le tissu urbain existant
  - ✓ Accompagner les mutations dans le village
  - ✓ Augmenter le bâti protégé dans le village pour mettre en valeur le patrimoine (recensement de 19 éléments à protéger contre 5 aujourd'hui)
  - ✓ Améliorer les performances énergétiques des bâtiments par le recours à des mesures alternatives (ex : autorisation de l'isolation thermique par l'extérieur)
  - ✓ Répondre aux difficultés de stationnement

**M.Erpelding** souhaite que le document powerpoint, ayant servi de support à la présentation par l'agence Neue, soit diffusé à l'ensemble des élus. Il demande également à ce que des écrans soient installés au niveau du public de l'assemblée pour une meilleure lisibilité.

A propos du projet de construction de 1 000 logements neufs d'ici 2030 dans les « dents creuses », il réclame la carte qui le conforte dans l'idée que les espaces verts situés dans les quartiers seront urbanisés.

Il note que la ville classe en zone A l'espace du bout d'en haut alors que cette réserve foncière aurait pu servir pour une déviation face aux problèmes de circulation aux heures de pointe sur la commune.

Concernant le rapport 60%/40% sur les constructions/espaces naturels, il n'en a rien vu en Cœur de Ville. Il considère que de nouvelles règles sont imposées après avoir urbanisé de manière non raisonnable.

**M.Erpelding** reprend le tome 1 du PLU pour faire part de ses commentaires sur des éléments qu'il considère comme faux ou erronés :

- Page 11 : selon le diagnostic, Vauréal est représentée comme un espace urbanisé à optimiser. Cela signifie-t-il qu'il faut raser les pavillons pour construire des immeubles ?
- Page 13 : les projets de construction ne sont pas en cohérence avec quatre points de ce document : 1) mettre davantage en cohérence la localisation des projets d'aménagement avec leur desserte 2) définir des normes de stationnement en matière de logement 3) identifier les circulations douces à favoriser afin de solliciter les emplacements réservés 4) intégrer un volet « déplacements » afin d'avoir une vision globale entre urbanisme local et politiques de déplacement. Par exemple, le projet de nouveau Forum est en infraction avec ces quatre points.
- Page 15 : il est dit que le territoire de la CACP bénéficie d'un bon réseau d'infrastructures. Pourtant il est totalement oublié dans les projets du Grand Paris. Ainsi les Cergyptains ne bénéficieront pas de nouvelles infrastructures, notamment au niveau des transports, ou d'un bassin d'emplois. On urbanise, on crée du logement mais toujours pas d'offre de transports.
- Page 19 : pourquoi créer 14 places d'accueil à Vauréal pour les gens du voyage sachant que la compétence relève de l'agglomération ? Ne serait-il pas plus judicieux de regrouper ces espaces d'accueils sur des sites plus importants afin d'en limiter les coûts d'entretien ? Lorsqu'on parle de mutualisation, il faut « aller au bout de ses ambitions ».



- Page 20 : les enjeux de la révision du PLU ne sont pas cohérents avec la politique locale (exemple de la préservation des espaces boisés naturels qui font l'objet de projets de constructions). On distribue des logements à des gens extérieurs à l'agglomération. Il aimerait avoir les chiffres des demandeurs cergyponains par rapport aux autres demandeurs. Il faut arrêter l'urbanisation car Vauréal est la 2<sup>ème</sup> ville la plus urbanisée de l'agglomération.
- Page 26 : il est question d'une distribution efficace de la circulation. Visiblement, les rédacteurs de ce rapport ne sont pas venus à Vauréal tester les bouchons aux heures de pointe.
- Page 31 : 8 quartiers existent sur la commune ; pourtant le document n'en cite que 6 : il manque les Groues et le village.
- Page 34 : il reste ponctuellement des parcelles non bâties. Avez-vous l'ambition de construire sur les espaces verts résiduels au cœur des quartiers (dents creuses) ? Le secteur AU2 aurait pu devenir une zone d'activités mais vous faites le choix de le transformer en zone agricole (avec aucune obligation de cultiver), sous prétexte de passage de lignes de haute tension. Or, il s'agit de lignes de moyenne tension et cela n'a pas empêché l'agglomération de construire l'Aren'Ice.
- Page 73 : chaque quartier accueille un ou plusieurs équipements. Il est à noter que la ville détruit ses équipements.
- Page 75 : les chiffres 2013 sur les effectifs scolaires mériteraient d'être actualisés car de nouvelles populations sont arrivées et les enfants grandissent.
- Page 79 : pourquoi construire un nouveau Forum encore plus grand sachant qu'il existe déjà beaucoup d'équipements culturels ?
- Page 81 : quels sont les espaces verts qui vont être sacrifiés au profit de terrains non bâtis ?
- Page 83 : il y a une incohérence entre la construction du nouveau Forum et la réalité du terrain qu'est la baisse démographique citée dans ce rapport.
- Page 86 : les propos sont inquiétants concernant le développement de l'offre commerciale sur le quartier des Toupets en lien avec les quartiers au-delà des coteaux boisés. Avez-vous prévu de créer une route entre les Toupets et le village ?
- Page 93 : il est inscrit que le parc de stationnement est bien dimensionné. Pourtant, les Vauréaliens dépensent du carburant et polluent en cherchant des places pour se garer. Le nombre de places est largement insuffisant autour des commerces et la fermeture des parcs souterrains aux Toupets est une « ineptie ». Aucun diagnostic ne vise l'offre aux entreprises. Cela signifie-t-il l'absence d'ambitions au-delà des commerces et des établissements de santé ?
- Page 95 : il est indiqué une fréquence de passage de 10mn pour le bus 34s alors que la municipalité soutenait une fréquence de 5mn lors des précédents CM. En quoi le Grand Paris améliorerait l'offre des transports entre l'agglomération et le cœur de la métropole ?
- Page 96 : il est précisé que la commune bénéficie d'ores et déjà d'alternatives à la possession d'une voiture individuelle. Pourtant, les voitures restent indispensables, ne serait-ce que pour les trajets en déchèterie. En outre, la saturation des bus le matin oblige les Vauréaliens à utiliser leur véhicule pour se rendre à la gare. Ne faudrait-il pas plutôt développer un réseau de voitures partagées au lieu de construire un nouveau Forum ? L'argent public pourrait ainsi être employé de manière plus efficace.
- Page 100 : tout le plateau est considéré comme ayant un potentiel foncier important. Vous allez donc préempté sur les ventes de pavillons pour construire des immeubles ?

**M.Erpelding** poursuit ses questions sur le tome 2 qui comporte des cartes datant de 2012 et pour la plupart illisibles :

- Page 43 : qu'attendons-nous pour nous pencher sur le potentiel géothermique de la ville ?
- Page 49 : il se demande si les terrains à côté du cimetière ne sont pas qualifiables de zones inondables avec un aléa de moyen à fort (carte illisible). Pourtant, on y construit.

- Page 50 : avez-vous anticipé les risques de mouvements de terrains au village liés au déboisement et aux futures constructions ? Pouvez-vous donner des garanties aux riverains sur l'absence de fissures ou autres ? Ces risques importants n'ont pas été mesurés. Il est important de pérenniser l'existant (exemple de l'église).
- Page 57 : comment est-il possible que la largeur des secteurs affectés par le bruit soit identique à la RD55 des bords de l'Oise sachant que la circulation est 3 à 4 fois supérieure sur le boulevard de l'Oise ? La bande des 30 mètres mériteraient d'être passée à 50 mètres.

**M.Erpelding** termine ses propos avec le tome 3 : il ne trouve pas, dans les objectifs, la suppression des EBC. Il préférerait que l'on parle de mixité dans les quartiers plutôt que de mixité des quartiers (qui sous-entend des quartiers riches et des quartiers pauvres). Il souligne une contradiction entre la volonté de préserver les espaces naturels et la poursuite des constructions au village. Il note la facilité avec laquelle la ville modifie les zonages pour faciliter les constructions « bas de gamme » de Domaxis (exemple de la réduction de la zone ABF). Où avez-vous prévu de construire l'aire d'accueil des gens du voyage ?

**Mme Sylvain** répond que l'objectif de construction de 1 000 logements est en parfaite cohérence avec les objectifs du SDRIF. Depuis le début du mandat, 250 logements ont déjà été construits + 22 logements prévus au village. Des espaces seront déterminés pour bâtir les logements manquants. Concernant la transformation de la zone du bout d'en haut en zone agricole, il s'agit d'une volonté purement politique. Quant aux craintes de la rupture entre l'équilibre urbain et les espaces verts, il n'y a pas de risques majeurs puisque la dimension de la zone urbaine reste identique à celle de l'ancien PLU.

Les chiffres relatifs aux effectifs scolaires sont proches de la réalité d'aujourd'hui. Concernant les gens du voyage, la compétence relève effectivement de l'agglomération mais au niveau financier seulement ; la responsabilité relève des villes au niveau du territoire. Il faudra donc prendre une décision dans les années à venir.

La zone de bruit est fixée par les services de la DDT. Dernière précision : la zone UBb du village reste dans le périmètre de l'ABF.

**M.Lanteri** précise, à propos du terrain du bout d'en haut, que les lignes de moyenne tension n'existent pas techniquement. Seules les lignes haute tension, basse tension et très basse tension sont reconnues.

**Madame le Maire** complète les propos de Madame Sylvain en rappelant que Vauréal est une ville pavillonnaire à 80% et que rien ne changera sur la hauteur des bâtiments (9 mètres). L'objectif de ce PLU est de rester applicable pendant 10 à 15 ans. Par conséquent, rien ne changera durant cette période.

**M.Techer** est émerveillé à chaque conseil municipal. Il a d'abord appris que Vauréal était la ville où la population était le plus en sécurité en France. Maintenant, il découvre que c'est la ville la plus écologique. La réalité est bien différente. Il regrette que les résultats des ateliers de concertation, très intéressants, n'aient pas servi à la révision du PLU.

Il concentre son intervention sur le projet de construction au village (secteur UBb), accusant la ville d'avoir choisi de raser un bois sous la haute protection des forces de sécurité. S'agissant d'une opération légale aux dires de la municipalité, il demande transmission de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France datant de moins de 6 mois et autorisant le « défrichement ». Il s'interroge sur le bailleur Domaxis : s'est-il porté acquéreur des parcelles privées en plus des terrains communaux ? Toutes les parcelles ont-elles été vendues et dans quelles conditions ? Combien de propriétaires privés sont concernés ?

**Madame le Maire** répond que l'avis de l'ABF sera demandé au moment du dépôt du permis de construire. Elle ajoute que ces questions ne portent pas sur la révision du PLU, objet de ce débat. Elle y répondra au moment du traitement des questions diverses en fin de séance.

**M.Techer** rétorque que cette parcelle fait partie du PLU de Vauréal. Il ouvre ensuite une polémique sur la remise tardive de l'ensemble conséquent des documents du PLU en boîte aux lettres.

**Madame le Maire** réplique que M.Techer aurait pu débattre lors des réunions de concertation. Elle promet que le document powerpoint sera envoyé à tous les conseillers municipaux.

*Le conseil municipal, à la majorité (7 contre : Mesdames Faucon et Valelo-Domingo / Messieurs Erpelding, Gonçalves, Hermandesse, Nedelec et Techer) :*

- tire le bilan de la concertation,
- arrête le projet de plan local d'urbanisme tel qu'annexé à la présente note,
- soumet pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés,
- autorise Madame le Maire à soumettre le projet de PLU à enquête publique à l'issue de la consultation administrative et à en organiser les modalités,
- autorise Madame le Maire à soumettre le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales pour Vauréal à enquête publique,
- autorise Madame le Maire à soumettre le projet de proposition de périmètres délimités des abords sur Vauréal à enquête publique,
- autorise Madame le Maire à soumettre le projet de suppression du débord sur Vauréal du périmètre de protection du menhir de Jouy-le-Moutier à enquête publique.

## **II- DEVELOPPEMENT TERRITORIAL** (rapporteur : Daniel Vizières)

### **2.1 Ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2017**

Par dérogation au principe du repos dominical, l'article L.3132-26 du code du travail permet désormais au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour un maximum de 12 dimanches par an et par branche d'activité.

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante, après avis du Conseil Municipal.

La dérogation d'ouverture peut être accordée uniquement aux commerçants de détail. Elle doit être accordée de façon collective par branche de commerce de détail et doit s'appuyer sur les demandes écrites émanant des entreprises de la commune.

Il est possible de donner un nombre de dimanches différents par branche commerciale, chaque branche ne pouvant bénéficier de plus de 12 ouvertures par an. Cinq des douze dimanches relèvent de l'initiative du Maire. Pour les 7 autres, la dérogation doit être accordée après avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre, en l'occurrence la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

La dérogation doit également être soumise, pour avis, aux organisations syndicales. Cet avis ne lie pas le Maire qui reste libre d'accorder sa dérogation.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 400 m<sup>2</sup> (supermarchés..), les jours fériés travaillés seront déduits « des dimanches du Maire » dans la limite de 3 par an.

A la demande du magasin « PICARD Surgelés » classé selon l'INSEE en commerce de détail de produits surgelés, 4 ouvertures dominicales sont proposées pour 2017 : dimanches 10, 17, 24 et 31 décembre.

Ces ouvertures dominicales pourront s'appliquer aux autres commerces de détails et aux supermarchés situés sur le territoire communal.

---

**M.Techer**, en tant que délégué syndical, déclare voter contre cette délibération. Il s'agit de forcer les gens à travailler le dimanche avec une rémunération inadaptée.

*Le conseil municipal, à la majorité (3 contre : Mme Valelo-Domingo et MM.Techer et Gonçalves), accorde 4 dérogations aux ouvertures dominicales pour tous les commerces de détail et les supermarchés en 2017 : les dimanches 10, 17, 24 et 31 décembre.*

### **III- POLITIQUE DE LA VILLE** (rapporteur : Marie-Christine Sylvain)

#### **3.1 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Ecole et familles »**

L'association "École et Famille" est un centre de proximité et de ressources ouvert aux familles et aux professionnels qui se situe à Saint-Ouen-l'Aumône. C'est un lieu de réflexion et d'action pour prévenir la violence, l'absentéisme, les difficultés scolaires et qui associe parents, enseignants et professionnels

L'association s'inscrit dans le pilier 1 du contrat de ville intercommunal (cohésion sociale et aide à la parentalité et à la réussite scolaire) et intervient sur les communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise qui ont des quartiers prioritaires, dont Vauréal. A ce titre, elle émerge sur l'enveloppe attribuée à la CACP par l'Etat

Le partenariat entre l'association, la ville et le collège des Toupets a commencé durant l'année scolaire 2014/2015 avec une formation-action à laquelle participent des professeurs du collège, des professionnels de la ville et de la Sauvegarde autour :

- de l'analyse des occasions de rencontres avec les familles d'élèves du collège,
- de choix de situations qui appellent au travail en réseau collège-famille-ville,
- de 2 à 3 médiations-concertations avec retours sur expériences,
- d'un bilan annuel.

Le bilan fait en juin 2016 est positif et incite les partenaires à prolonger le partenariat sur l'année scolaire 2016/2017 :

- les ateliers inter institutionnels permettent aux participants de s'approprier des approches d'analyse semblables,
- trois familles dont les enfants sont en décrochage scolaire ont répondu favorablement aux demandes des professionnels de participer à des temps d'échanges collectifs,
- le groupe scolaire des Toupets a demandé l'accompagnement d'Ecole et Famille pour un petit garçon scolarisé en CM2 qui présente des difficultés d'adaptation à son environnement scolaire,
- un projet d'espace parents au sein du collège avec un accompagnement au numérique est en cours d'élaboration.

En 2016, la subvention de 26.000 € versée à l'association par l'Etat, pour la mise en place de son projet sur l'ensemble de l'agglomération, ne correspond pas à l'attente de l'association. Pour un coût des dépenses estimé à 78.000 €, celle-ci avait demandé une subvention de 40.000 €, montant qui lui permettait de ne pas trop solliciter les villes. (1.000 € pour Vauréal).

Au regard de ce montant, l'association n'est pas en mesure de mettre en place la totalité des actions prévues. C'est pourquoi elle se rapproche des communes concernées pour envisager un réajustement de leur participation.

Convaincue de l'utilité de l'action de l'association, de sa capacité à mettre en réseau les enseignants et les professionnels de la ville, de l'impact bénéfique que sa pratique peut avoir sur des enfants en décrochage scolaire, la commune propose de répondre favorablement à la demande de l'association et de lui verser une subvention de 1.650 €

---

**M.Erpelding** souhaite savoir si cette association a le droit d'intervenir au sein des écoles privées.

**Mme Sylvain** répond par la négative.

**M.Erpelding** souligne que les obligations des écoles publiques et privées sont pourtant les mêmes.

<p><i>Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1.650€ à l'association « Ecole et familles ».</i></p>
---

### 3.2 Création de l'association du conseil citoyen « Les Toupets/La côte des carrières » - reversement d'une subvention de l'Etat à l'association

Le conseil citoyen du quartier prioritaire s'est constitué en association le 19 mai 2016 et se dénomme l'association du Conseil citoyen « les Toupets/Côte des carrières » dite « d'un trottoir à l'autre ».

L'association compte 12 membres : 8 habitants (4 de Vauréal et 4 de Jouy-le-Moutier / 6 femmes et 2 hommes) et 4 acteurs locaux de Vauréal (3 femmes et 1 homme).

Après sa création, l'association, dont la composition a fait l'objet d'un arrêté préfectoral (5 octobre 2016), a entrepris les démarches obligatoires : déclaration en préfecture (18 octobre 2016), au journal officiel (12 novembre 2016), demande d'un numéro Siren à l'Insee (7 novembre), et a ouvert un compte en banque.

La commune a versé à l'association 450 € pour faire face à ses premières dépenses : ouverture d'un compte, déclaration au journal officiel, souscription d'une assurance.

L'Etat, de son côté a décidé, pour l'année 2016, du versement d'une subvention de 1.000 € à chaque conseil citoyen s'étant constitué en association.

La procédure de création d'un compte, en Préfecture, compte-tenu de la liste des documents requis, est longue. Elle craint de ne pouvoir faire les virements avant le 31 décembre. C'est la raison pour laquelle elle sollicite les communes en lui proposant deux options :

1. Verser aux communes la subvention de 1.000 € charge à elles d'acquitter les dépenses de l'association.
2. Verser aux communes la subvention de 1.000 € charge à elles de la reverser à l'association.

La première préoccupation de la commune est de ne pas pénaliser l'association. Au regard de cet objectif, les services concernés ont pesé les termes de cette demande de la préfecture qui sort du cadre habituel.

1. La première option, incompatible avec la comptabilité publique, n'est pas acceptable.
2. La deuxième option, même si elle peut sembler singulière, est recevable et, en tous cas, n'est pas illégale.

Il est à noter qu'il s'agit pour la commune d'une opération financière blanche.

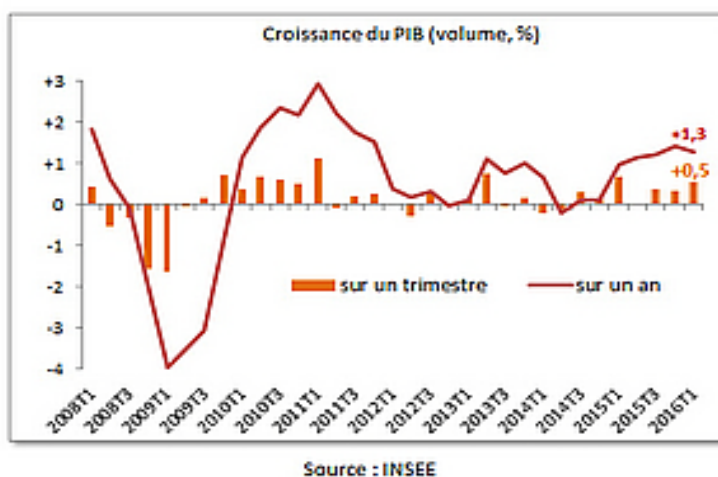
**Mme Sylvain** tient à remercier Madame Marie Dejoux pour tout le travail accompli avant son départ à la retraite.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de percevoir la subvention de 1.000 € de la Préfecture puis de la reverser à l'association créée par le conseil citoyens.*

#### IV- FINANCES (rapporteurs : Raphaël Lanteri et Marie-Christine Sylvain)

##### 4.1 Rapport d'orientations budgétaires 2017

L'économie française est en phase de reprise. Dans un contexte européen où la croissance atteint +1,7% et la croissance mondiale est supérieure à +3%, le produit intérieur brut (PIB) en euros constants a progressé en 2015 de 1,3%. En 2016 et 2017, le PIB devrait progresser de 1,4% à 1,5% par an.



La Banque de France, le FMI (Fonds Monétaire International), l'OCDE, La Commission Européenne s'accordent sur ce scénario de croissance pour la France.

<b>Prévisions de croissance 2017</b>	
Gouvernement - Programme de Stabilité	+1,5%
Observ. français des conjonctures économiques (OFCE)	+1,6%
Commission Européenne	+1,7%
OCDE	+1,5%
Banque de France	+1,5%
Fonds Monétaire International	+1,2%

La France s'est engagée à ramener le déficit public à 3,8% en 2015, 3,3% en 2016 et 2,7% en 2017 grâce à la mise en œuvre d'un plan d'économies de la dépense publique de 50 Md€(21 Md€en 2015, 14,5 Md€en 2016 et 14,5Md€en 2017).

Le déficit public en 2015 a été ramené à 3,5% du PIB. Les collectivités locales ont fortement contribué à l'amélioration de ce déficit en améliorant leur solde public de 5,3

Md€ en raison d'une augmentation de leurs recettes (+0,8%) et d'une baisse de leurs dépenses (-1,3%).

En 2017, le déficit public s'établira sous les 3% : une première depuis plus de 10 ans.

### **Les collectivités et le projet de la loi de finances de l'Etat pour 2017**

La loi de finances 2017 contient de nombreuses mesures qui viennent impacter le budget communal de l'année prochaine.

Le service public local a fortement contribué depuis 2014 au redressement des finances publiques (1,5 Md€ en 2014, 3,67 Md€ par an en 2015 et 2016).

Dans son article 14, la loi de finances 2017 fixe la contribution des collectivités au redressement des finances locales à 2,635 Md€ avec une réduction de moitié de la contribution du bloc communal (intercommunalités et communes).

Son article 61 maintient le montant du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) à 1 Md€ pour 2017 identique au montant de 2016.

Cette mesure est justifiée par la prise en compte de la refonte des schémas départementaux de coopération intercommunale qui a entraîné la création de nouvelles intercommunalités ou la fusion d'intercommunalités.

L'Etat poursuit son effort de soutien à l'investissement public local. La dotation de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités est portée à un montant de 1,2 Md€ pour 2017.

L'Assemblée nationale a voté une revalorisation forfaitaire des bases de 0,4%.

### **Le contexte cergypontrain**

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a validé en 2016 son nouveau PPI à hauteur de 280,2 Md€. Ce PPI 2016-2020 donne la priorité au financement des équipements municipaux destinés à l'accueil des populations nouvelles.

Après un recensement des besoins effectués avec l'ensemble des communes, un programme d'investissement pour réaliser des équipements nécessaires à l'accueil des populations nouvelles à hauteur de 108,2 M€ a été voté par le conseil communautaire à l'unanimité.

Cet investissement représente 532 € par habitant et 8 085 € par logement livré.

Ce programme d'équipements pour les communes pourra être réalisé grâce aux efforts effectués par la CACP sur ses dépenses de fonctionnement : - 7,5 M€ d'économies entre 2014 et 2017.

### **Les orientations budgétaires 2017 de la collectivité**

#### **➤ Une stratégie financière conduisant à une situation saine des finances de la commune**

Depuis plusieurs années, la commune s'est fixé un objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cette politique a permis de continuer à financer notre investissement sans recours à l'emprunt.

La baisse de nos dépenses de fonctionnement, hors masse salariale, est continue. La décroissance de notre niveau d'emprunt est synonyme d'une baisse du coût des intérêts.

Grâce aux efforts fournis par l'ensemble des services municipaux, sans remettre en cause l'ensemble des politiques publiques mené par l'équipe municipale, la commune a stabilisé ses dépenses de fonctionnement.

Cette démarche volontariste est visible sur la consolidation des comptes sur la période 2012-2015.

Evolution du budget de fonctionnement en milliers d'euros

	2012	2013	2014	2015	2012/2015
RECETTES	22303	22204	27009	21944	-1,6%
Dont					
Impôts*	6586	6707	6949	7268	+10,3%
DGF	4879	4797	4586	4068	-16,6%
DEPENSES	20256	20423	27727	19654	-2,9%
Dont					
Personnel	11108	10996	11310	11354	+2,2%
Prestations et achats	5264	4925	4752	4767	-9,4%

\* l'évolution du produit fiscal est intégralement imputable à l'évolution des bases (Evolution du nombre d'assujettis du fait de l'extension du parc de logements)

Dans un contexte de faible revalorisation des bases fiscales et d'absence d'évolution physique de ces bases, les recettes fiscales de la commune vont évoluer à la marge. Elles seront en baisse, si l'on tient compte de la perception par la communauté d'agglomération de la TEOM liée au transfert en 2016 de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

La politique de revalorisation des tarifs tient compte de la faible évolution du pouvoir d'achat des habitants. En moyenne, le produit des services devrait évoluer de 1%.

Le maintien de la perception du FIPD et de la DSU est une bonne nouvelle dans un contexte où notre DGF va être amputée de 250 000 €

En matière de ressources humaines, 2017 est une année de mise en œuvre de nombreuses mesures salariales et statutaires nationales que la collectivité doit appliquer (augmentation du point d'indice, hausse des cotisations IRCANTEC et CNRACL, GIPA, GVT, revalorisation des grilles indiciaires). L'ensemble de ces mesures augmente automatiquement la masse salariale pour 2017 de 205 000 €. Les efforts de gestion que nous réalisons depuis plusieurs années vont permettre d'absorber l'application de ces mesures et de stabiliser le budget du personnel par rapport à 2016.

Les charges à caractère général vont se stabiliser après plusieurs années de baisse. Enfin les frais financiers vont continuer à décroître.

Ces orientations sont sources de mobilisation et de motivation pour les agents municipaux et les élus de la commune qui veulent toujours rendre un service public de qualité.

La bibliothèque va accueillir dans son nouveau rez-de-jardin de nouveaux lecteurs, des expositions et des activités culturelles.

L'école de musique développe son nouveau projet ouvrant la pratique de la musique au plus grand nombre.

A l'école, nos enfants disposent de classes numériques et de tableaux interactifs. Ils se forment aux outils du 21<sup>ème</sup> siècle.

La commune possède quatre city stade aux quatre points cardinaux de notre territoire.

Le territoire municipal et nos équipements vont être sécurisés avec le développement de notre réseau de vidéo protection au Cœur de ville et à la Bussie.

La commune sera dotée fin 2017 d'une maison pour tous rénovée à la disposition des habitants et des associations.



Acteur des politiques d'environnement et de réduction de consommation des énergies fossiles, nous allons dans tous les domaines, bâtiment, espaces verts, flotte automobile, restauration scolaire, par exemple, continuer et amplifier les actions déjà menées.

La ville poursuivra son programme d'accessibilité de ces équipements publics.

Avec nos partenaires, les bailleurs sociaux, la communauté d'agglomération et l'Etat, nous travaillerons en commun aux actions de réhabilitations du patrimoine, à la mobilisation des habitants pour rendre notre ville plus propre (encombrants, dépôts sauvages), à la réalisation d'actions citoyennes en co-construction avec les conseils de quartier.

Enfin, une ville doit rayonner, se singulariser, développer une image autre que celle d'une simple ville dortoir.

Avec nos partenaires, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération, la DRAC, nous allons commencer la construction de notre future scène nationale de musique actuelle. Cet accompagnement financier fort est garant d'un investissement communal raisonnable en investissement et demain en fonctionnement.

### ➤ Engagements pluriannuels 2016-2020 (PPI)

#### **Un engagement fort sur l'entretien et l'amélioration du patrimoine communal**

Priorité municipale depuis plusieurs années, les investissements liés à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine de la commune seront de 3,2 M€

#### **La poursuite de nos investissements sur l'espace public**

1,7 M€ seront consacrés à la rénovation de la voirie, à nos espaces verts, et au mobilier urbain.

#### **Numérique et nouvelles technologies**

0,6 M€ serviront à développer le numérique dans les écoles et à l'amélioration des services dématérialisés pour la population.

#### **Des investissements d'avenir pour les familles et le rayonnement de la commune**

La construction de la maison de la petite enfance par l'agglomération va débiter dès 2017. La commune participe à ce projet à hauteur de 1 M€

Le nouveau Forum coûtera 3 M€ à la commune. Les subventions des partenaires et la récupération du FCTVA font diminuer le reste à charge de la commune de 9 M€ à 3M€

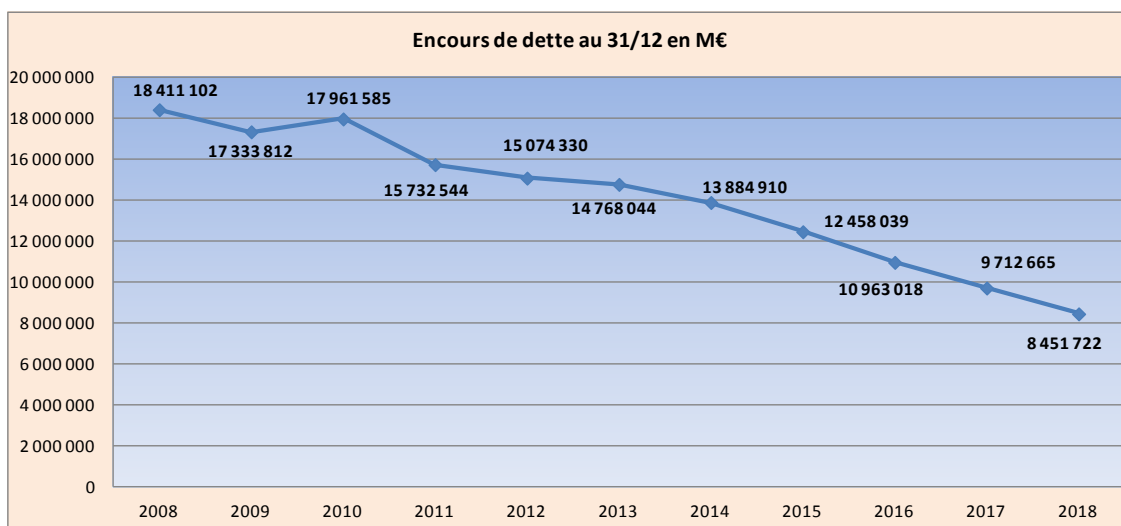
### **Structure et évolution de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la dette municipale fait apparaître une forte proportion d'emprunts à taux fixe (+88%). Par ailleurs, l'encours de dette de la commune est exempt de tout produit structuré.

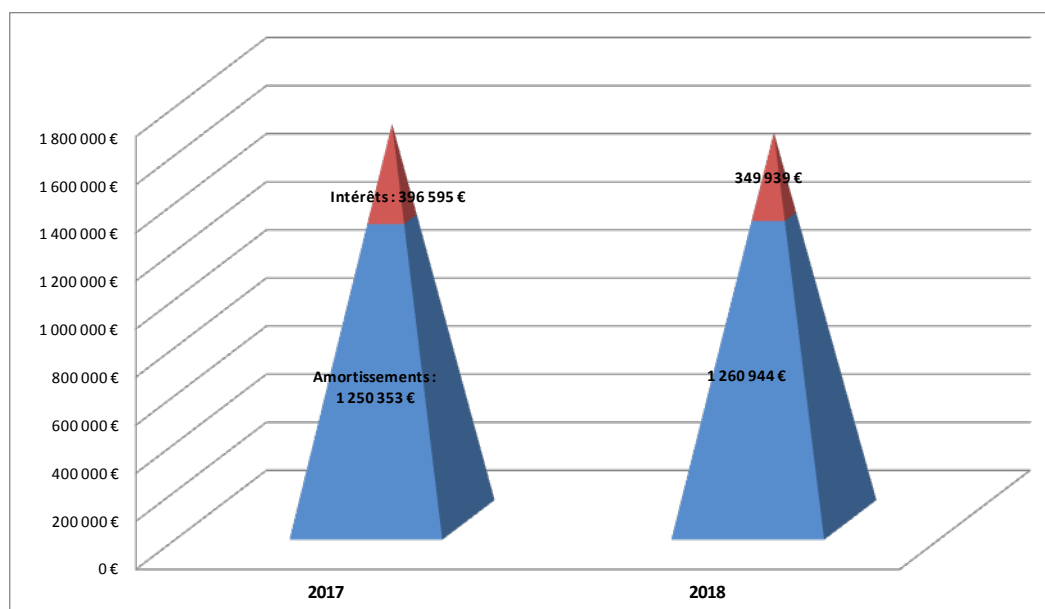
Structure encours par index	
Fixe	88,28%
Livret A	0,71%
Euribor 3 mois	11,01%

L'encours de dette par habitant, sur la population DGF 2016, est de 686,82 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (contre 771,68 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

La ville conserve sa stratégie financière de maîtrise budgétaire lui permettant de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant et de réduire l'encours de dette de 1,25 M€ en 2017.



Evolution annuité de la dette (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année)



**Structure et évolution des effectifs**

Les charges de personnel ont augmenté en 8 ans de 3,2%, soit 0,4 % par an. Les efforts réalisés depuis 2008 sont la garantie d'une évolution maîtrisée de la masse salariale de la commune. Alors que les communes voient une augmentation annuelle moyenne de 1,6 % de leur masse salariale, Vauréal stabilise presque cette dépense.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Charges de personnel 012 (1)</b>	<b>111</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>109</b>	<b>112</b>	<b>111</b>	<b>114</b>	<b>115</b>
	<b>56</b>	<b>36</b>	<b>66</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>24</b>

(1) données issues des CA

Le nombre d'emplois permanents sur la commune est stable depuis 9 ans. Après une baisse du nombre de titulaires jusqu'en 2013, le plan de titularisation décidé après la loi de 2012 sur la résorption de l'emploi précaire permet une remontée du nombre de titulaires dans

nos emplois permanents. L'objectif est de garantir à la grande majorité des agents travaillant sur des emplois permanents un statut (titulaire ou CDI).

### Evolution du personnel permanent <sup>1)</sup>

	2008	2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016 <sup>2)</sup>
TITULAIRES	215	204	190	185	181	193	202	208
NON TITULAIRES SUR UN POSTE PERMANENT	60	60	76	99	97	86	71	66
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	275	264	266	284	278	279	273	274

<sup>1)</sup> Données issues des rapports d'activité

<sup>2)</sup> Au 30 novembre 2016

### Budgets annexes du Forum et du cinéma « l'Antarès »

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune baissera ses subventions aux deux budgets annexes par rapport aux années passées. Cette participation permettra aux deux structures municipales de continuer leurs actions.

### Conclusion

Après une année 2016, qui a vu le budget de la collecte des déchets transféré à la CACP, en 2017, les actions de mutualisation vont commencer à se mettre en place. La mise en place d'un observatoire fiscal, des actions d'achat public communes, un travail sur le patrimoine arboré, et les équipes intervenant sur l'espace public seront étudiés.

La commune continuera à conduire une politique de service public pour chaque habitant en privilégiant, des actions éducatives et culturelles qui forment les citoyens d'aujourd'hui et de demain. Une ville tranquille, agréable à vivre avec un espace public propre, embelli, praticable par l'ensemble de la population demande un investissement de tous, agent public, élu, habitant. Nous en sommes convaincus et espérons que comme nous, nos partenaires institutionnels et en premier lieu, l'Etat nous accompagnera dans les années futures dans le développement de notre commune.

**M.Lanteri** annonce que le budget sera voté en janvier 2017 et remercie le Directeur général des Services pour le travail effectué sur le rapport d'orientations budgétaires.

**M.Techer** considère que les dépenses de la commune ont été guidées par la baisse des recettes et non par une démarche volontariste, cette baisse des recettes étant liée à une baisse de la DGF et non à une baisse des impôts. Il demande à la municipalité son avis sur les propos de M. Dominique Lefèvre qui a expliqué qu'une hausse des bases par les députés constituait une augmentation des impôts. Il s'étonne que les recettes fiscales vont évoluer à la marge alors que de nombreuses constructions sont en cours. Que signifie une évolution à la marge ? Il se félicite de la revalorisation indiciaire des fonctionnaires. Il souhaite que l'Ad'Ap soit révisé afin d'en faire un projet sérieux et ambitieux.

Il se réjouit de la baisse colossale de la dette (passage de 18 millions d'euros à 9 millions d'euros) qu'il impute à l'influence des élus de l'opposition. Toutefois, 686€/habitant reste une somme élevée (supérieure à ce que porte l'agglomération) et les efforts doivent être poursuivis.

Il se déclare perplexe face aux efforts de l'agglomération : les économies budgétaires sont liées à la productivité (7%) donc à la réduction du nombre de fonctionnaires 627 budgétés en 2015 contre 580 aujourd'hui). Avez-vous commencé à mettre en place la politique de M.Fillon ?

A propos de la construction du nouveau Forum (3 millions d'euros annoncés), il note que la municipalité investit une somme colossale (constituée d'argent public). Avec les avenants, la somme se rapprochera des 10 millions d'euros. Le chiffre annoncé n'est pas « honnête ». Qu'en est-il du futur budget de fonctionnement qui devrait se révéler plus coûteux (en fluides, en têtes d'affiche, etc.) ? A combien s'élèvera la subvention d'équilibre ? Il imagine qu'une municipalité responsable a une idée du coût de fonctionnement.

**M.Lanteri** rappelle qu'en votant en faveur du Plan Pluriannuel d'Investissements de la CACP, M.Techer a par définition voté pour le Forum (il ne s'est pas abstenu). Il explique que, pour monter un budget de fonctionnement, il faut d'abord lancer une phase d'études, après que les volumes aient été retravaillés ; cette phase n'étant pas terminée, il est impossible d'avancer un chiffre.

Les recettes fiscales à la marge se justifient par le fait qu'elles ne concernent que l'année 2017 et une évolution des bases à 0,4%. Concernant les impôts, il redit que ce sont les bases (votées par l'Etat) qui augmentent et non les taux.

Il rappelle que la ville a voté une somme de 700.000 € pour la mise en accessibilité (Ad'Ap).

Quant à la dette, il rappelle que le désendettement prend forme lorsque les constructions sont terminées. Aujourd'hui, la commune est dans un mécanisme de désendettement et a déjà rempli son objectif à mi-mandat. Par conséquent, la ville sera en dessous de 600€ par habitant à la fin du mandat (sous réserve du prochain gouvernement).

**M.Techer** convient de l'augmentation des bases et non des taux mais répète que le résultat aboutit à la même chose, à savoir une hausse des impôts.

**M.Erpelding** qualifie ce rapport d'orientations budgétaires de « pédagogie à tous les étages ». Il est annoncé une baisse des recettes liées à la DGF. Or, lorsqu'il fait le calcul de 2012 à 2015 (DGF + impôts), les recettes ont progressé. Les taux d'impôts fonciers, en raison de la hausse des bases, sont élevés (25,85%). Il effectue une comparaison avec la ville d'Argenteuil qui a baissé ces impôts fonciers de 2,5 points (23,29%) alors que c'est une commune largement plus endettée que Vauréal. Encore heureux que la dette baisse, compte tenu du nombre de terrains qui ont été vendus.

Au vu du PPI de l'agglomération, il souhaite connaître le nombre de familles que va accueillir le nouveau Forum. Il reste dans l'attente de la transmission de l'étude de septembre 2015, maintes fois demandée. Faut-il saisir le Préfet ou le tribunal administratif pour avoir ce document ? Il qualifie le projet de « gouffre à impôts » : la part Vauréal ne sera pas de 3 millions mais de 5 millions en incluant le FCTVA puis de 6 à 7 millions d'euros en prenant compte des dépassements. Qui paiera les dépassements ? Avez-vous des nouvelles des financeurs ?

Il estime que les city stades sont mal situés (leur implantation près des bois n'inspire pas la sécurité des enfants). Concernant la revalorisation des tarifs à 1%, il ne trouve pas les 1%. Selon lui, la vidéo-protection mise en place est presque inutile dans la mesure où aucun agent ne visionne les caméras en direct (seul reste un léger effet dissuasif sur la délinquance). Il conteste l'appel à la mobilisation des habitants pour rendre la ville plus propre : demandez-vous aux Vauréaliens de se substituer à la ville sur l'espace public ?

A propos de la baisse annoncée des subventions d'équilibre versées au Forum et au cinéma, quels sont les chiffres ? Il suppose qu'un supplément sera voté en budget supplémentaire. Combien de places en crèche vont être créées sachant que des familles supplémentaires vont s'installer sur la ville ? Quelle est la part d'endettement par habitant au niveau de l'agglomération (chiffre important puisque la ville transfère des compétences) ?

Il note que, suite au transfert de la compétence de ramassage des déchets à l'agglomération, le prestataire va changer (passage de la SEPUR à VEOLIA qui pratique des tarifs prohibitifs dans les autres collectivités). Il espère que la TEOM ne va pas augmenter dans les années à venir.

Il souhaite connaître le chiffre des personnels transférés à l'agglomération en 2017. Il se souvient d'un fort recrutement d'agents non titulaires sous la mandature de Bernard Morin. Heureusement que la ville mène un plan de titularisation.

En conclusion, il demande à ce que la municipalité renonce à faire payer aux Vauréaliens le prix des places au Forum.

**M.Lanteri** juge inopportune la comparaison des taux d'imposition avec la ville d'Argenteuil qui n'appartient pas à la même strate d'habitants ; il ajoute que, par ailleurs, sur Argenteuil, la taxe d'habitation qui s'applique à tous est plus élevée alors que sur Vauréal, elle est inférieure à la moyenne. Si on compare Vauréal avec les trois villes de même strate dans l'agglomération de Cergy-Pontoise (Eragny, Osny, Jouy-le-Moutier), la taxe d'habitation est la plus basse.

**M.Erpelding** estime que pour être plus juste, il faudrait augmenter la taxe d'habitation et baisser les impôts fonciers. On met beaucoup plus à la charge des propriétaires alors qu'on dégrève pour les bailleurs sociaux.

**M.Lanteri** réaffirme le choix de la municipalité de ne pas toucher aux taux depuis huit ans.

**M.Erpelding** insiste au motif que la ville a les moyens de baisser cette taxe afin de rééquilibrer les charges.

**M.Gonçalves** fait savoir que Vauréal compte 75% de propriétaires et que la taxe d'habitation, du fait des abattements, n'est pas payée par tout le monde. Il rappelle que la part des impôts fonciers a augmenté de 700% au niveau de l'agglomération.

**Madame le Maire** ajoute que la part départementale a également augmenté.

**M.Techer** confirme l'augmentation des impôts et explique que les Vauréaliens regardent le chiffre en bas de leur feuille d'imposition sans se soucier des institutions qui imposent cette hausse. Il conclue que les impôts augmentent et que les élus dépensent encore plus d'argent au lieu de rembourser les dettes. Cette remarque est valable au niveau national.

**Madame le Maire** revient sur la situation des city parcs. Elle explique que le stade près du skate park a été supprimé puis reconstruit ailleurs afin de ne pas gêner les riverains (nuisances sonores). A l'origine, ce plateau EPS avait été construit alors qu'aucune habitation n'existait autour. Elle ajoute que cette structure est très fréquentée et n'est pas isolée dans les bois.

**M.Erpelding** estime que c'est le seul city stade bien placé, contrairement à celui derrière les services techniques.

**Madame le Maire** affirme que ce stade est également très fréquenté.

**Mme Sylvain**, à propos de Domaxis, met en avant les travaux effectués par ce bailleur social à l'intérieur des logements. La rénovation extérieure est en cours de discussion.

**Madame le Maire** précise que si les travaux ne sont pas visibles de l'extérieur, ils n'en restent pas moins importants pour les locataires.

**M.Lanteri** clôt le débat en annonçant que la municipalité persiste à ne pas augmenter les taux d'imposition tout en continuant à investir sans recourir à l'emprunt. Il remercie pour le travail effectué sans avoir dégrader les services rendus aux citoyens.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, a débattu sur le rapport des orientations budgétaires.*

#### 4.2 Tarifs 2017

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une révision des tarifs communaux appliqués dans le cadre des **prestations culturelles et socioculturelles** (Ecole de musique, ludothèque, bibliothèque, cinéma, forum, salles de théâtre, accès aux animations du point d'information jeunesse, de la Maison des Jours heureux et de l'Espace Jeune, ventes de boissons, glaces et confiseries), de **l'occupation du domaine public**, de la **communication** (insertions publicitaires et vente de photographies), des **prestations scolaires et périscolaires**, des **interventions des services techniques**, des **prestations d'administration générale** (concessions de cimetières, columbarium et photocopies) et de la **location de salles**.

- **Stabilité des tarifs pour les prestations suivantes** : il est proposé de maintenir les tarifs à l'identique de ceux votés pour 2016 pour l'accès à l'espace jeune et aux stages proposés par le Point d'Information Jeunesse (Annexe II), pour les bons communaux (Annexe IV), pour l'accès aux activités ponctuelles encadrées par des professionnels (Annexe V), pour la billetterie du Forum hors adhérents (Annexe VI), pour la location des studios de répétition et d'enregistrement du Forum et certaines prestations associées à la location de la salle de spectacle avec espace scénique (Annexe VI suite), pour la vente de certaines boissons et confiserie du Forum et la prestation repas (Annexe VI suite), pour la vente de produits promotionnels (Annexe VI suite), pour les inscriptions à l'école de musique en dehors des tarifs d'inscription au 1<sup>er</sup> cycle avancé et au cycle 2 pour les Vauréaliens, les réductions appliquées à l'école de musique ainsi que le forfait journée de location de l'auditorium à des organismes extérieurs (Annexe VIII), pour l'inscription à la bibliothèque pour les personnes résidant ou travaillant hors territoire de la CACP, les frais pour carte perdue et certains tarifs de vente de livres (Annexe IX), pour les droits d'accès à la ludothèque pour les vauréaliens et le tarif d'émission de carte d'adhérent en cas de perte (annexe X), certains tarifs d'inscription aux activités de la maison de la nature (Annexe XII), pour la location de matériel son et lumière dans le cadre d'une location payante de salle (Annexe XIII suite), les tarifs de photocopies et duplicopies et les tarifs pour la délivrance de données sur supports numériques (Annexe XIV).
  
- **Création de nouveaux tarifs** : il est proposé de créer les tarifs suivants en 2017 faisant suite à de nouvelles prestations : tarifs pour les sorties à la mer pendant l'été (Annexe V), tarifs de location de la salle de spectacle avec espace scénique dans le cadre de mécénat ou de partenariat privilégié (Annexe VI suite), tarifs de location d'instruments de musique (Annexe VIII), les ateliers thématiques à la bibliothèque (Annexe IX).
  
- **Augmentation des tarifs de 1%, arrondis**, pour les tarifs suivants : la restauration scolaire, les accueils de loisirs, et les études (Annexes I), les concessions de cimetières et columbarium (Annexe XIV), les tarifs pour la redevance d'occupation du domaine public (Annexe XV), les tarifs d'occupation du domaine public pour les tournages de films et l'implantation d'antenne relais (annexe XV suite), les tarifs d'intervention des services techniques et de la location du matériel (Annexe XVI), les tarifs d'insertions dans le magazine de l'Étincelle et le tarif de vente de photographies de Vauréal (Annexe XVII).
  
- **Revalorisation des tarifs suivants** :
  - les tarifs des mini séjours avec ou sans capital loisirs (Annexe II),
  - les activités extérieures jeunes de 11 à 18 ans (Annexe II),
  - les tarifs d'accès à l'atelier de langues et au soutien scolaire (Annexe III),
  - les tarifs d'accompagnement scolaire (Annexe III),
  - les tarifs d'accès aux équipements communaux (Annexe III suite),
  - les tarifs d'accès aux activités ponctuelles encadrées par des professionnels (Annexe V),
  - les tarifs de la billetterie du Forum pour les adhérents (Annexe VI),
  - le coût horaire de la mise à disposition d'un technicien titulaire du Forum (Annexe VI suite),
  - certains tarifs de vente de confiseries du Forum (Annexe VI suite),
  - les tarifs de la billetterie du cinéma (Annexe VII),
  - les tarifs de billetterie « Théâtre amateur » (Annexe VII),
  - la refacturation du personnel mis à disposition au théâtre (Annexe VII),

- les tarifs de vente de boissons et de confiseries du cinéma (Annexe VII suite),
  - le forfait demi-journée de location de l'auditorium à des organismes extérieurs (Annexe VIII),
  - Certains tarifs de vente de livres (annexe IX),
  - L'inscription annuelle aux ateliers d'écriture à la bibliothèque (annexe IX),
  - les droits d'accès à la ludothèque pour les extérieurs (annexe X),
  - les tarifs de la saison culturelle (annexe XI),
  - certains tarifs d'inscription aux activités de la maison de la nature (annexe XII),
  - les tarifs de location de la salle d'expositions de l'Hôtel de Ville, de salle de spectacles (Annexe XIII).
- **Suppression de tarifs** : les tarifs de stage de boxe, les tarifs d'accès aux ateliers artistiques de la maison des arts (Annexe III), les tarifs d'accès aux autres ateliers de l'Agora (Annexe III suite).

**M. Gonçalves** regrette que la proposition de tarifs préférentiels pour les Vauréaliens n'ait pas été retenue (exemple des entrées au Forum).

**Mme Faucon** est étonnée de la stabilité des tarifs « bar » du Forum par rapport à ceux du cinéma.

**Madame le Maire** explique que le Forum, dans une logique commerciale, s'aligne sur les tarifs appliqués dans les salles de concerts des alentours.

**M. Erpelding** note une baisse du prix des billets pour les abonnés au Forum alors que la structure est déficitaire. Par ailleurs, les tarifs du cinéma augmentent alors que le confort n'évolue pas. Il serait nécessaire de développer une grille de tarifs attractive pour séduire les spectateurs et remplir la salle (ex : des entrées à 3 euros ou un forfait illimité à 15 euros par mois). Il effectue une comparaison avec les tarifs préférentiels accordés par UGC à certaines catégories de spectateurs (ex : comités d'entreprises). Il constate une légère hausse des tarifs pour les non Vauréaliens (sauf cinéma et Forum), ce qui est positif et doit être poursuivi, notamment en étendant au cinéma et au Forum.

**Madame le Maire**, fréquentant beaucoup de structures culturelles, déclare ne connaître aucune salle de spectacles qui différencie ses tarifs en fonction de l'origine géographique de ses spectateurs.

**M. Techer** pense que le cinéma souffre d'un manque d'attractivité.

*Le conseil municipal, à la majorité (7 contre : Mesdames Faucon et Valelo-Domingo / Messieurs Erpelding, Gonçalves, Hermandesse, Nedelec et Techer), adopte les tarifs tels que présentés dans les tableaux ci-après.*





**ANNEXE I (suite)**

**ETUDE DIRIGEE**

ETUDE DIRIGEE													
Forfaits mensuels				TARIFS 2016					TARIFS 2017				
TRANCHES				12/jmois (3j sem.)	8/jmois (2j sem.)	4/jmois (1j sem.)	Unité ponctuelle	* tarif par jour absence	12/jmois (3j sem.)	8/jmois (2j sem.)	4/jmois (1j sem.)	Unité ponctuelle	* tarif par jour absence
<b>A</b>	0,00 €	à	250,00 €	14,76 €	9,84 €	4,92 €	5,26 €	1,23 €	14,91 €	9,94 €	4,97 €	5,31 €	1,25 €
<b>B</b>	250,01 €	à	350,00 €										
<b>C</b>	350,01 €	à	450,00 €	23,52 €	15,68 €	7,84 €	5,26 €	1,96 €	23,76 €	15,84 €	7,92 €	5,31 €	1,98 €
<b>D</b>	450,01 €	à	550,00 €										
<b>E</b>	550,01 €	à	650,00 €										
<b>F</b>	650,01 €	à	750,00 €	31,80 €	21,20 €	10,60 €	5,26 €	2,65 €	32,12 €	21,41 €	10,71 €	5,31 €	2,68 €
<b>G</b>	750,01 €	à	850,00 €										
<b>H</b>	850,01 €	à	1 000,00 €	39,12 €	26,08 €	13,04 €	5,26 €	3,26 €	39,51 €	26,34 €	13,17 €	5,31 €	3,29 €
<b>I</b>	1 000,01 €	à	2 000,00 €	40,80 €	27,20 €	13,60 €	5,26 €	3,40 €	41,21 €	27,47 €	13,74 €	5,31 €	3,43 €
<b>J</b>	2 000,01 €	à	3 000,00 €	46,08 €	30,72 €	15,36 €	5,26 €	3,84 €	46,54 €	31,03 €	15,51 €	5,31 €	3,87 €
<b>K</b>	> à 3000,00 €			47,04 €	31,36 €	15,68 €	5,26 €	3,92 €	47,51 €	31,67 €	15,84 €	5,31 €	3,96 €
<b>W</b>	Hors commune			61,08 €	40,72 €	20,36 €	7,89 €	5,09 €	61,69 €	41,13 €	20,56 €	7,97 €	5,14 €

Pour les forfaits ETUDE : La moitié des forfaits sera facturée pour les mois comportant des petites vacances : Noel, Hiver, Printemps

FRAIS DE SCOLARITE	2016	2017
Forfait annuel des frais de scolarité pour un enfant domicilié hors villes de la CACP	1 190 €	Tarif en vigueur fixé par l'union des maires du Val d'Oise

## ANNEXE I (suite)

TARIFS du 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

### ACCUEILS

					2016					2017				
SEUILS ET PLAFONDS DES TRANCHES				TRANCHE	MATIN	Post-scolaire				MATIN	Post-scolaire			
TRANCHE	MONTANT DU QUOTIENT FAMILIAL					16h à 17h	17h00 à 18h	au delà de 18h	Mercredi 12h-12h30		16h à 17h	17h00 à 18h	au delà de 18h	Mercredi 12h-12h30
A	de 0,00 €	à	250,00 €	<b>A</b>	1,19 €	0,60 €	0,60 €	0,23 €	0,29 €	1,21 €	0,60 €	0,60 €	0,24 €	0,30 €
B	de 250,01 €	à	350,00 €	<b>B</b>	1,19 €	0,60 €	0,60 €	0,23 €	0,29 €	1,21 €	0,60 €	0,60 €	0,24 €	0,30 €
C	de 350,01 €	à	450,00 €	<b>C</b>	1,34 €	0,98 €	0,98 €	0,40 €	0,49 €	1,35 €	0,99 €	0,99 €	0,41 €	0,49 €
D	de 450,01 €	à	550,00 €	<b>D</b>	1,34 €	0,98 €	0,98 €	0,40 €	0,49 €	1,35 €	0,99 €	0,99 €	0,41 €	0,49 €
E	de 550,01 €	à	650,00 €	<b>E</b>	1,34 €	0,98 €	0,98 €	0,40 €	0,49 €	1,35 €	0,99 €	0,99 €	0,41 €	0,49 €
F	de 650,01 €	à	750,00 €	<b>F</b>	1,39 €	1,37 €	1,37 €	0,56 €	0,68 €	1,40 €	1,38 €	1,38 €	0,56 €	0,68 €
G	de 750,01 €	à	850,00 €	<b>G</b>	1,39 €	1,37 €	1,37 €	0,56 €	0,68 €	1,40 €	1,38 €	1,38 €	0,56 €	0,68 €
H	de 850,01 €	à	1 000,00 €	<b>H</b>	1,39 €	1,37 €	1,37 €	0,56 €	0,68 €	1,40 €	1,38 €	1,38 €	0,56 €	0,68 €
I	de 1 000,01 €	à	2 000,00 €	<b>I</b>	1,44 €	1,70 €	1,70 €	0,69 €	0,85 €	1,45 €	1,72 €	1,72 €	0,70 €	0,86 €
J	de 2 000,01 €	à	3 000,00 €	<b>J</b>	1,51 €	1,79 €	1,79 €	0,72 €	0,89 €	1,52 €	1,81 €	1,81 €	0,73 €	0,90 €
K	de > à 3000,00 €			<b>K</b>	1,61 €	1,88 €	1,88 €	0,76 €	0,94 €	1,63 €	1,90 €	1,90 €	0,77 €	0,95 €
W	<i>hors commune</i>			<b>W</b>	2,17 €	2,55 €	2,55 €	1,03 €	1,28 €	2,19 €	2,58 €	2,58 €	1,04 €	1,29 €

**ANNEXE II**

<b>ESPACE JEUNES</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Droit d'accès annuel	10 €	10 €

<b>STAGE PIJ</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Baby sitting...	25 €	25 €

	<b>2016</b>		<b>2017</b>	
	<b>Vauréaliens</b>	<b>Extérieurs</b>	<b>Vauréaliens</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>Mini-séjours avec capital loisirs</b>	30 % coût de la prestation achetée (hors personnel)	45 % coût de la prestation achetée (hors personnel)	% coût de la prestation achetée (hors personnel) :	75 % coût de la prestation achetée (hors personnel)
<b>Tranche 1</b>			20%	
<b>Tranche 2</b>			40%	
<b>Tranche 3</b>			60%	
<b>Mini-séjours sans capital loisirs</b>	50 % coût de la prestation achetée (hors personnel)	75 % coût de la prestation achetée (hors personnel)	% coût de la prestation achetée (hors personnel) :	Totalité coût de la prestation achetée (hors personnel)
<b>Tranche 1</b>			25%	
<b>Tranche 2</b>			50%	
<b>Tranche 3</b>			75%	

<b>Activités extérieures jeunes de 11 à 18 ans</b>	<b>2017</b>	
	<b>Participation Vauréaliens</b>	<b>Participation Extérieurs</b>
Coût de la sortie inférieur à 10 €		
Coût de la sortie entre 10 € et 19 €		
Coût de la sortie entre 20 € et 29 €		
Coût de la sortie entre 30 € et 39 €		
Au-delà de 40 €		
<b>Tranche 1</b>	25%	
<b>Tranche 2</b>	50%	
<b>Tranche 3</b>	75%	

*A noter que le coût des activités correspond à : (droits d'entrée + transport ou à une prestation spécifique) / nb d'enfants*

### ANNEXE III

	2016		2017	
	Vauréaliens	Extérieurs	Vauréaliens	Extérieurs
<b>Accompagnement scolaire - dispositif CLAS sur une année scolaire</b>				
tranche I	<b>10,60 €</b>	<b>15,90 €</b>	<b>11,00 €</b>	<b>16,50 €</b>
tranche II	<b>21,10 €</b>	<b>31,65 €</b>	<b>22,00 €</b>	<b>33,00 €</b>
tranche III	<b>31,70 €</b>	<b>47,55 €</b>	<b>33,00 €</b>	<b>49,50 €</b>

\* tranche I : quotients familiaux de A à E (< à 650 €)

tranche II : quotients familiaux de F à H (entre 650 € et 1000 €)

tranche III : quotients familiaux de I à K (entre 1000,01 € et 3000 €)

**ANNEXE III (suite)**

	2016		2017	
	Vauréaliens	Extérieurs	Vauréaliens	Extérieurs
<b>Atelier de langues et soutien scolaire - <u>Maison des Jours Heureux</u></b>				
Droit d'inscription - cotisation annuelle par personne	20,00 €	31,00 €	21,00 €	32,00 €
Droit d'inscription - cotisation annuelle par famille (à partir de 2 personnes)(justificatif à l'appui)	36,00 €		37,00 €	
Cours de langue - cotisation annuelle par personne	95,00 €	140,00 €	96,00 €	141,00 €

ACCES AUX EQUIPEMENTS COMMUNAUX	2016	2017
délivrance d'une carte d'accès magnétique (avec paramétrages des créneaux horaires)	7,00 €	8,00 €
remplacement en cas de perte de la carte magnétique (avec	5,00 €	6,00 €
délivrance d'une clé	10 €	11 €

*Ces sommes seront encaissées mais pourront être remboursées totalement à l'utilisateur s'il restitue la carte d'accès ou la clé à la fin de son utilisation au service vie associative*

## ANNEXE IV

Bons communaux	2016						2017					
	< 60,00 €	de 60,00 à 89,99 €	de 90,00 à 119,99 €	de 120,00 à 149,99 €	de 150,00 à 179,99 €	≥180,00 €	< 60,00 €	de 60,00 à 89,99 €	de 90,00 à 119,99 €	de 120,00 à 149,99 €	de 150,00 à 179,99 €	≥180,00 €
Quotient familial / Age *	<b>Aide communale</b>						<b>Aide communale</b>					
QF A <16 ans	10 €	25 €	45 €	60 €	90 €	105 €	10 €	25 €	45 €	60 €	90 €	105 €
QF A de 16 à 17 ans	40 €	70 €	90 €	105 €	135 €	150 €	40 €	70 €	90 €	105 €	135 €	150 €
QF A de 18 à 25 ans	30 €	60 €	75 €	90 €	115 €	130 €	30 €	60 €	75 €	90 €	115 €	130 €
QF B <16 ans	10 €	20 €	40 €	55 €	85 €	100 €	10 €	20 €	40 €	55 €	85 €	100 €
QF B de 16 à 17 ans	40 €	60 €	85 €	100 €	130 €	145 €	40 €	60 €	85 €	100 €	130 €	145 €
QF B de 18 à 25 ans	30 €	45 €	70 €	85 €	105 €	120 €	30 €	45 €	70 €	85 €	105 €	120 €
QF C <16 ans	10 €	15 €	25 €	40 €	70 €	85 €	10 €	15 €	25 €	40 €	70 €	85 €
QF C de 16 à 17 ans	40 €	55 €	75 €	90 €	120 €	135 €	40 €	55 €	75 €	90 €	120 €	135 €
QF C de 18 à 25 ans	30 €	40 €	60 €	75 €	100 €	115 €	30 €	40 €	60 €	75 €	100 €	115 €
QF D <16 ans	10 €	12 €	20 €	35 €	65 €	80 €	10 €	12 €	20 €	35 €	65 €	80 €
QF D de 16 à 17 ans	40 €	50 €	70 €	85 €	115 €	130 €	40 €	50 €	70 €	85 €	115 €	130 €
QF D de 18 à 25 ans	30 €	35 €	55 €	70 €	95 €	110 €	30 €	35 €	55 €	70 €	95 €	110 €

\* age au 1er septembre de chaque année

Rappel des tranches de quotient

tranche A : de 0 à 250 €

tranche B : 250,01 à 350 €

tranche C : de 350,01 à 450 €

tranche D : de 450,01 € à 550 €

tranche E : de 550,01 € à 650 €

tranche F : de 650,01 € à 750 €

## ANNEXE V

### ACTIVITES PONCTUELLES ENCADREES PAR DES PROFESSIONNELS

	2016		2017	
	Vauréaliens	Extérieurs	Vauréaliens	Extérieurs
<i>Sorties familiales avec prestation et/ou repas - Sorties socio-culturelles</i>	50 % du coût hors personnel (coût de la prestation achetée)	/	50 % du coût hors personnel (coût de la prestation achetée)	/
<i>Sorties à la mer pendant l'été</i>		/	<b>7,00 €</b>	/
<i>Spectacles du dimanche</i> - facturés aux publics âgés de plus de 12 ans (gratuité pour les publics âgés de moins de 12 ans)	<b>3,00 €</b>	/	<b>3,00 €</b>	/

**ANNEXE VI  
FORUM - BILLETTERIE 2017**

Passe-concerts et spectacles	2016			2017		
	SUR PLACE	PREVENTE	ADHERENT 25,00 €	SUR PLACE	PREVENTE	ADHERENT 25,00 €
spectacles amateurs	3,00		0,00	3,00		0,00
	4,00		0,00	4,00		0,00
session acoustique, scène locale coût < à 2000€	5,00	3,00	0,00	5,00	3,00	0,00
	6,00	4,00	0,00	6,00	4,00	0,00
	7,00	5,00	0,00	7,00	5,00	0,00
concerts et spectacles coût entre 2001 et 3000€	7,00	5,00	3,00	7,00	5,00	2,00
	8,00	6,00	4,00	8,00	6,00	3,00
	9,00	7,00	5,00	9,00	7,00	4,00
concerts et spectacles coût entre 3001 et 4000€	10,00	8,00	6,00	10,00	8,00	5,00
	11,00	9,00	7,00	11,00	9,00	6,00
	12,00	10,00	8,00	12,00	10,00	7,00
concerts et spectacles coût entre 4001 et 5000€	13,00	11,00	9,00	13,00	11,00	8,00
	14,00	12,00	10,00	14,00	12,00	9,00
	15,00	13,00	11,00	15,00	13,00	10,00
concerts et spectacles coût entre 5001 et 6000€	16,00	14,00	12,00	16,00	14,00	11,00
	17,00	15,00	13,00	17,00	15,00	12,00
	18,00	16,00	14,00	18,00	16,00	13,00
	19,00	17,00	15,00	19,00	17,00	14,00
	20,00	18,00	16,00	20,00	18,00	15,00
concerts et spectacles coût entre 6001 et 7000€	21,00	19,00	17,00	21,00	19,00	16,00
	22,00	20,00	18,00	22,00	20,00	17,00
	23,00	21,00	19,00	23,00	21,00	18,00
	24,00	22,00	20,00	24,00	22,00	19,00
	25,00	23,00	21,00	25,00	23,00	20,00
concerts et spectacles coût entre 7001 et 8000€	26,00	24,00	22,00	26,00	24,00	21,00
	27,00	25,00	23,00	27,00	25,00	22,00
	28,00	26,00	24,00	28,00	26,00	23,00
	29,00	27,00	25,00	29,00	27,00	24,00
	30,00	28,00	26,00	30,00	28,00	25,00
concerts et spectacles coût supérieur à 8001€	31,00	29,00	27,00	31,00	29,00	26,00
	32,00	30,00	28,00	32,00	30,00	27,00
	33,00	31,00	29,00	33,00	31,00	28,00
	34,00	32,00	30,00	34,00	32,00	29,00
	35,00	33,00	31,00	35,00	33,00	30,00

**Le montant des tarifs est variable suivant :**

- Coût artistique : montant des cachets, frais d'hébergement et de restauration
- Coût technique : prestation sécurité, location, frais de communication
- Autres critères : notoriété des artistes, projets intercommunaux, financements complémentaires

**Les autres réductions ou moyens de règlement : uniquement sur la billetterie en vente au Forum**

- Passe culture étudiant de la CACP : 5 €
- **Moins de 11 ans : tarif adhérent**
- **chomeurs, étudiants, lycéens, collégiens, titulaire de la carte jeunesse : moins 2 € par rapport à la prévente sur présentation d'un justificatif**
- Tarifs spéciaux négociés pour des projets, des actions culturelles spécifiques et les CE

**1 Passe concert :**

- Un concert gratuit au choix,
- L'entrée gratuite aux plateaux "découvertes et "locaux"
- Une réduction de 3 à 6 € par concert
- Un tee-shirt collector du Forum
- Un tarif réduit à l'Antarès pour le cinéma et les spectacles



## ANNEXE VI (suite)

## FORUM - STUDIO MUSIQUE 2017

Studio de répétition	2016			2017		
	solo	duo	groupe	solo	duo	groupe
A.M. 1h 14h00-18h00 sauf samedi	3,00 €	5,00 €	7,00 €	3,00 €	5,00 €	7,00 €
SOIR 1h 18h00-24h00 et samedi	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
Forfait 12h 14h00-18h00 sauf samedi	25,00 €	45,00 €	65,00 €	25,00 €	45,00 €	65,00 €
Forfait 12h 18h00-24h00 et samedi	85,00 €	85,00 €	85,00 €	85,00 €	85,00 €	85,00 €

Studio enregistrement sur RDV	2016		2017	
	1 heure	Forfait 8 heures	1 heure	Forfait 8 heures
	20,00	150,00	20,00	150,00

## FORUM - SALLE DE SPECTACLE AVEC ESPACE SCENIQUE 2017

Location salle	Forfait jour 2016	Variation suivant prestations demandées	Forfait jour 2017	Variation suivant prestations demandées
uniquement dans le cadre des activités du Forum : répétition scène, résidence artistique, actions culturelles	300,00	salle en ordre de marche	300,00	salle en ordre de marche groupes valdoisiens sans structuration professionnelle
	400,00	salle en ordre de marche + backline	400,00	salle en ordre de marche groupes franciliens sans structuration professionnelle
	500,00	salle en ordre de marche + backline + 1 tech		
	600,00	salle en ordre de marche + backline + 2 tech	800,00	salle en ordre de marche productions nationales
Prestations supplémentaires hors forfait : repas, hébergement, location matériel			Prestations supplémentaires hors forfait : personnel, repas, hébergement, location matériel, backline	

Location salle	Forfait jour 2017	Variation suivant prestations demandées
uniquement dans le cadre de mécénat	1 500,00	salle en ordre de marche + annexes : cuisines + loges...
uniquement dans le cadre de partenariat privilégié	1 200,00	salle en ordre de marche + annexes : cuisines + loges...

## FORUM - INTERVENTION DU PERSONNEL 2017

coût horaire	2016			2017		
	Heure	Heure majorée (ferié, dimanche)	Heure majorée (nuit)	Heure	Heure majorée (ferié, dimanche)	Heure majorée (nuit)
Titulaire	23,00 €	25,00 €	30,00 €	24,00 €	26,00 €	31,00 €
contractuel	23,00 €	37,00 €	44,00 €	24,00 €	38,00 €	45,00 €
uniquement dans le cadre des partenariats avec le Forum						

**ANNEXE VI (suite)**  
**FORUM - VENTE BAR 2017**

PRODUITS	2016				2017			
	COND.	PRIX			COND.	PRIX		
<b>BAR Licence 1 (sans alcool)</b>								
Boisson fraîche	canette		1,50		canette		1,50	
Boisson chaude	tasse	1,00			tasse	1,00		
confiserie	individuel	1,00			individuel	1,00		
<b>BAR Licence 2 : concerts et manifestations</b>								
		25cl	33cl	50cl		25cl	33cl	50cl
<b>Bière</b>								
ordinaire	pression	3,00		6,00	pression	3,00		6,00
intermédiaire	pression	3,50		6,00	pression	3,50		6,00
supérieure	pression	4,00		7,00	pression	4,00		7,00
ordinaire	bouteille		3,50		bouteille		3,50	
intermédiaire	bouteille		4,00		bouteille		4,00	
supérieure	bouteille		4,50		bouteille		4,50	
<b>Champagne</b>	coupe	6,00			coupe	6,00		
<b>Cidre</b>	bouteille	3,00			bouteille	3,00		
<b>Vin</b>	verre	2,00			verre	2,50		
<b>boisson fraîche (sans alcool)</b>	canette		1,80		canette		2,00	
<b>boisson chaude</b>	tasse	1,50			tasse	1,50		
<b>Chips</b>	sachet	0,80			sachet	1,00		
<b>confiseries</b>	individuel	1,50			individuel	1,50		
<b>sandwich</b>	individuel	3,00			individuel	3,00		
<b>CAUTION POUR ECO GOBELET</b>								
	<b>1 €</b>				<b>1 €</b>			

**FORUM - PRESTATION REPAS 2017**

PRODUITS	Prix 2016	Prix 2017	uniquement dans le cadre de partenariats
Repas chaud avec boisson	15,00	15,00	
Repas froid avec boisson	11,00	11,00	

**FORUM - VENTE PRODUITS PROMOTIONNELS 2017**

PRODUITS PERSONNALISES	2016		2017	
	Adhérent	Extérieur	Adhérent	Extérieur
Tote BAG	5,00	8,00	5,00	8,00
Tee-shirt	8,00	10,00	8,00	10,00
Polo	10,00	12,00	10,00	12,00
Sweat-shirt	12,00	15,00	12,00	15,00
<b>Affiche originale (série limitée)</b>	<b>Petit modèle</b>	<b>Grand modèle</b>	<b>Petit modèle</b>	<b>Grand modèle</b>
	5,00	10,00	5,00	10,00

## ANNEXE VII

### CINEMA

#### BILLETTERIE

Séances ordinaires :	2016	2017
Place de cinéma pour les adultes, à l'unité	5,50 €	5,60 €
Achat de la carte de 10 séances	1,00 €	2,00 €
Carnet de 10 séances de cinéma	43,00 €	44,00 €
Place pour les scolaires-Centre loisirs-Pass collège-Carte Etudiant ou groupes (minimum 15 personnes), à l'unité	3,30 €	3,40 €
Place OSC et Ciné chèque	5,40 €	4,60 €
Place ciné "Petites Etoiles"- film de moins d'1h	3,50 €	3,50 €
Place ciné Classique	3,00 €	3,00 €
Tarif de remboursement par le groupe UGC par place d'abonné (carte illimitée UGC)	4,30 €	4,41 €
Place pour séance spéciale + Prix des prestations (fournitures)	4,40 €	4,50 €
Place pour les Comités d'Entreprises et Amicalistes	3,90 €	4,00 €
Supplément 3D	2,00 €	2,00 €
Tarif réduit (moins de 25 ans, plus de 65 ans, bénéficiaires du RSA, carte pass concert du Forum) à l'unité	4,50 €	4,60 €
Vente Clé USB. "anniversaires à l'Antarès"	7,00 €	7,50 €
Anniversaire au ciné	11,00 €	11,50 €
<b>Opéras - Ballets</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Tarif plein	17,00 €	18,00 €
de 2 à 4 spectacles	14,00 €	15,00 €
A partir de 5 Spectacles	13,00 €	14,00 €
<b>Evénements exceptionnels</b> (printemps du cinéma, rentrée du cinéma, festival, disp.scolaire)	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Place de cinéma	application des tarifs nationaux	application des tarifs nationaux
<b>Fête du cinéma</b>		
Place de cinéma	De 4 à 25 Euros	De 4 à 25 €
<b>Tarif Film Evénement Selon Distributeur</b>		

Facturation du personnel (régisseur) mis à disposition :	2016			2017		
	Heure normale	Heure majorée (ferié, dimanche)	Heure majorée (nuit)	Heure normale	Heure majorée (ferié, dimanche)	Heure majorée (nuit)
Personnel titulaire :	24,00 €	26,00 €	30,00 €	26,00 €	28,00 €	32,00 €

### THEATRE

#### BILLETTERIE

Théâtre Amateurs :	2016	2017
Place pour les jeunes (<18 ans), à l'unité	4,00 €	4,50 €
Place pour les adultes (≥18 ans), à l'unité	8,00 €	8,50 €
Pour les troupes amateur en résidence	reversement de 50% des recettes constatées sur l'état de billetterie	reversement de 50% des recettes constatées sur l'état de billetterie
Pour les troupes amateurs en visite	reversement de 50% des recettes constatées sur l'état de billetterie après déduction des taxes	reversement de 50% des recettes constatées sur l'état de billetterie après déduction des taxes

## ANNEXE VII (suite)

SALLES DE CINEMA		
VENTE DE BOISSONS ET DE CONFISERIES	2016	2017
<b>Pop-corn en pot :</b>		
85 OZ (246 cl)	3,70 €	3,80 €
44 OZ (133 cl)	2,20 €	2,30 €
<b>Confiseries à l'unité :</b>		
Sucette	0,60 €	0,70 €
Bonbon en barre	1,00 €	1,00 €
<b>Confiseries en vrac :</b>		
165 g	3,70 €	3,80 €
235 g	5,10 €	5,20 €
<b>Confiseries en sachet :</b>		
250 g	5,10 €	5,20 €
140 g	3,70 €	3,80 €
100 g	2,60 €	2,70 €
70 g	2,30 €	2,40 €
<b>Confiseries en barre :</b>	De 1,5 à 3 €	De 1,50 à 3,10 €
<b>Boissons :</b>		
Boisson non alcoolisées (bouteille de 50 cl)	2,80 €	2,90 €
Fruit Shoot	1,60 €	1,70 €
Eau minérale et eau pétillante (bouteille de 50 cl)	1,60 €	1,70 €
<b>Formules :</b>		
2 Sodas + pop-Corn en pot 85 OZ	7,50 €	7,60 €
1 Soda + Pop-corn en pot 85 OZ	6,00 €	6,10 €
2 Sodas + Confiseries en vrac 235 g	7,50 €	7,60 €
1 Soda + Confiseries en vrac 235 g	6,50 €	6,55 €
Gouter enfant : (Fruit shoot + gateau)	2,00 €	2,10 €
1 fruit shoot + petit pop corn 44 Oz	3,00 €	3,10 €
<b>Evénements exceptionnels (festival, anniversaire ...) :</b>		
Réduction sur les formules et boissons après 19h	de 0,5 à 1 €	de 0,40 à 1 €
<b>Glaces</b>		
Cône glacé	2,00 €	2,10 €
Glace bâtonnet ou glace en pot		
Ben et Jerry	3,00 à 4,00 €	3 à 4 €
Glace Magnum	2,50 €	2,60 €
Glace à l'eau	1,50 €	1,60 €
<b>Boissons chaudes</b>		
Café Blue Espresso	1,00 €	1,10 €
Autres boissons chaudes	1,50 €	1,60 €
Accompagnement boisson chaude biscuits)		
Assiette Gourmande Gouter (Boisson chaude + Pâtisserie.)	De 3,50 à 10 Euros.	de 3,55 à 10 €
<b>Assiette Gourmande Salée ou sucrée</b>		
(Boisson ou coupe de pétillant + Assortiment salé et sucré.)	De 8 à 15 Euros	de 8 à 15 €
Sandwich.	De 3,50 à 6,50 Euros	de 3,50 à 6,60 €
Pâtisserie	De 2 à 4 Euros	de 2 à 4 €
Coupe de Champagne	De 5 à 10 Euros	de 5 à 10 €
Formule Salé (Sandwich+Boisson 50cl)	De 5 à 8,5 Euros	de 5 à 9 €
Formule Complète (Sandwich + Boisson 50cl + Dessert) Café Offert.	De 5 à 10 Euros	de 5 à 10 €
Chips	De 1,50 à 3,00 Euros	De 1,60 à 4,00 €

## ANNEXE VIII

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE								
	2016/2017				2017/2018			
	VAUREAL		EXTERIEURS		VAUREAL		EXTERIEURS	
<b>L'ENTREE EN MUSIQUE</b>								
EVEIL DECOUVERTE INSTRUMENTALE	150 €		255 €		150 €		255 €	
<b>PARCOURS PAR CYCLES</b>								
<b>1er cycle - initiation</b>								
Cycle 1.1 (FM+instrument+ensemble P.Vocale)	20 mn	300 €	20 mn	510 €	20 mn	300 €	20 mn	510 €
<b>1er cycle avancé et cycle 2</b>								
Cycle 1.2 à cycle 2.2 (FM+instrument+ensemble)	30 mn	460 €	30 mn	780 €	30 mn	400 €	30 mn	780 €
Cycle 2.3 (FM+instrument+ensemble)	40 mn	520 €	40 mn	885 €	40 mn	460 €	40 mn	885 €
<b>PARCOURS LIBRE (HORS CYCLES)</b>								
INSTRUMENT SEUL	30 mn	530 €	30 mn	790 €	30 mn	530 €	30 mn	790 €
	45 mn	680 €	45 mn	1 000 €	45 mn	680 €	45 mn	1 000 €
	1 h	830 €	1 h	1 250 €	1 h	830 €	1 h	1 250 €
<b>ENSEMBLES</b>								
<b>CHORALES</b>								
Enfants/Ados	1 h	110 €	1 h	155 €	1 h	110 €	1 h	155 €
Adultes	1 h 30	190 €	1 h 30	235 €	1 h 30	190 €	1 h 30	235 €
<b>ENSEMBLES</b>								
	1 h	150 €	1 h	180 €	1 h	150 €	1 h	180 €
<b>FORMATION THEORIQUE ET STAGES PRATIQUES</b>								
F.M seule (1h)	130 €		195 €		130 €		195 €	

REDUCTIONS ECOLE DE MUSIQUE		
Réductions tarifaires propres aux Vauréaliens	2016/2017	2017/2018
Trois usagers ou plus appartenant à la même famille et domiciliés à la même adresse	-15%	-15%
Deux usagers ou plus appartenant à la même famille et domiciliés à la même adresse	-10%	-10%
Un usager pratiquant trois instruments ou plus	-15%	-15%

Location de l'Auditorium à des organismes extérieurs		
	2016/2017	2017/2018
forfait demi-journée	350,00 €	360,00 €
forfait journée	700,00 €	700,00 €

Location instruments	
	2017/2018
Forfait au mois	18,00 €
Forfait à l'année scolaire	160,00 €

NOUVEAU

**ANNEXE IX**

**BIBLIOTHEQUE 2017**

<b>TARIFS VENTE DE LIVRES (SORTIE DE L'INVENTAIRE):</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Très beaux livres (+ de 35 €prix d'origine) :	6 €	7 €
Documentaires (entre 20 et 35 €prix d'origine) :	4 €	5 €
Romans (19 €en prix d'origine):	3 €	3 €
Petits romans et albums jeunesse :	lot à 1 €	lot à 1 €

<b>ATELIERS D'ECRITURE A LA BIBLIOTHEQUE:</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
inscription annuelle :	82 €	85 €

<b>ATELIERS THEMATIQUES A LA BIBLIOTHEQUE:</b>	<b>2017</b>	
Ateliers organisés par la bibliothèque et réalisés par un prestataire de service (tarif défini en fonction du coût de la prestation)	de 3 à 5 €	<b>nouveau</b>

<b>INSCRIPTIONS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Inscription pour les personnes résidant ou travaillant hors territoire de la CACP (tarif commun à toutes les Bibliothèques de l'Agglomération)	33,00 €	33,00 €
Frais pour carte perdue	3,00 €	3,00 €

## ANNEXE X

	2016		2017	
	Vauréaliens	Extérieurs	Vauréaliens	Extérieurs
<b>Adhésion à la Ludothèque (annuelle) :</b>				
<i><b>Droit d'accès à la Ludothèque :</b></i>				
individuels (sans prêt de jeux)	<b>7,00 €</b>	<b>15,00 €</b>	<b>7,00 €</b>	<b>16,00 €</b>
familles (avec prêt de jeux)	<b>16,00 €</b>	<b>32,00 €</b>	<b>16,00 €</b>	<b>33,00 €</b>
Emission d'une nouvelle carte d'adhérent en cas de perte	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>

## ANNEXE XI

### Saison culturelle 2017

#### REPRESENTATIONS THEATRE, DANSE OU CONCERTS

*Spectacles de professionnels:*

TARIFS	2016				2017		
	Formule Festival avec repas compris	Formule Festival sans repas A	Formule Festival sans repas B	Tarif spectacle seul	Formule Festival avec repas compris	Formule Festival sans repas A	Tarif spectacle seul
Plein tarif	entre 23 et 26 €	18 €	16 €	de 18 € à 9 €	entre 23 et 30 €	entre 16 et 20€	de 9 à 19 €
Tarif réduit*	entre 18 et 23 €	15 €	13 €	de 16 € à 7 €	entre 19 et 23 €	entre 13 et 16 €	de 7 à 17 €
Groupe scolaire - de 12 ans**	entre 12 et 15 €	10 €	8 €	de 10 à 3 €	entre 13 et 15 €	entre 8 et 11 €	de 3 à 11 €
Groupe scolaire + de 12 ans**	entre 14 et 17 €	12 €	10 €	de 12 à 5 €	entre 15 et 17 €	entre 10 et 13 €	de 5 à 13€
Demandeurs d'emploi, RSA et carte d'invalidité	entre 14 et 17 €	12 €	10 €	de 10 € à 5 €	entre 15 et 17 €	entre 10 et 13 €	de 5 à 11 €
Passe culture Université de Cergy-Pontoise:		5 €	5 €	5 €			5 €
Tarif Comités d'entreprises :	entre 16 et 20 €	14 €	12 €	de 16 € à 7 €	entre 17 et 21 €	entre 12 € et 15€	de 7 à 17 €

\* Tarifs réduit : sur justificatif => - de 26 ans, + de 65 ans , Groupe constitué de 10 personnes minimum.

\*\* Groupes scolaires : à partir de 10 personnes (encadrant inclus)



## ANNEXE XII

### Activités de la Maison de la nature - Tarifs 2017

	2016		2017	
	Vauréaliens	Extérieurs	Vauréaliens	Extérieurs
Tarif individuel	5,00 €	7,00 €	5,00 €	8,00 €
Tarif famille	7,00 €	9,00 €	9,00 €	14,00 €
Tarif groupe		40,00 €		40,00 €

<i>Carte valable pour quatre activités</i>	Vauréaliens	Extérieurs	Vauréaliens	Extérieurs
Carte "individuel Vauréal"	15,00 €		15,00 €	
Carte "extérieur Vauréal"		21,00 €		23,00 €
Carte "famille Vauréal"	21,00 €		23,00 €	
Carte "famille hors Vauréal"		27,00 €		35,00 €

droit entrée  
prestation

Caution prêt mallette énergétique
-----------------------------------

1 000,00 €
------------

### ANNEXE XIII

#### LOCATION SALLE DES EXPOSITIONS

**TARIFS DE LA SALLE** : Comités d'entreprises, sociétés privées, Associations, Syndicats, Commerçants

Sans Exposition	2016	2017
A la journée (de 9h00 à 20h00)	210,00 €	220,00 €
A la demi-journée (de 13h30 à 20h00)	105,00 €	115,00 €
A l'heure		25,00 €
Avec Exposition	2016	2017
A la journée (de 9h00 à 20h00)	320,00 €	330,00 €
A la demi-journée (de 13h30 à 20h00)	160,00 €	170,00 €
A l'heure		

En cas d'exposition, fournir impérativement le certificat d'assurances des œuvres exposées

**Mise à disposition gratuite une fois par an pour les associations vauréaliennes**

#### DEPOT DE GARANTIE

Propreté et état général de la salle	60,00 €
Dégâts matériels	130,00 €

#### LOCATIONS DE SALLE DE SPECTACLES

**TARIFS DES SALLES** : Comités d'entreprises, sociétés et collectifs privés, syndicats, associations

Location de la salle n°1 : (Sonorisation ensemble de base*, Eclairage de base simple, faces et contres).	2016	2017
Tarif spécial à la journée (associations vauréaliennes, écoles, lycées et collèges vauréaliens)	590,00 €	600,00 €
Location de la salle n°1 : (Sonorisation ensemble de base*, Eclairage de base simple, faces et contres).	2016	2017
A la journée	1 100,00 €	1 110,00 €
A la demi-journée	600,00 €	610,00 €
A l'heure	150,00 €	160,00 €

**Prestations supplémentaires hors forfait** : repas, hébergement, location de matériel

**Prêt gratuit une fois par an pour les associations vauréaliennes, les écoles et les collèges de la ville**

## ANNEXE XIII (suite)

2017

## LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE DANS LE CADRE D'UNE LOCATION PAYANTE DE SALLE

## Le Son:

	Tarif de location à l'unité	Tarif location de l'Ensemble
<b>Diffusion façade :</b>		
1 Table de mixage GL 4000 Allen & Heath	210,00 €	650,00 €
2 Enceinte K.C.S S-7801	250,00 €	
3 Ampli CREST CD2000	80,00 €	
1 Controleur DBX DriveRack	30,00 €	
1 égaliseur 2 x 31 bandes DbX	24,00 €	
1 Compresseur/Gate/Limiteur 266XL DBX	12,00 €	
<b>Perifériques :</b>		
1 Lecteur CDX-397BR Yamaha	22,00 €	
1 Lecteur MCD 1.1 JB Systems (auto-pause)	18,00 €	
1 Lecteur DVD DVP5100 Philips	4,00 €	
<b>Retours :</b>		
4 Enceinte MARTIN AUDIO F12	40,00 €	150,00 €
2 Ampli CREST CD2000	80,00 €	
1 Fly case	30,00 €	
2 Enceinte amplifiée JBL PRX 412M	42,00 €	
<b>Divers :</b>		
1 Système double micro HF	28,00 €	
1 Micro chant SHURE SM58	11,00 €	
1 Micro reprise SHURE SM 57	11,00 €	
1 S-Direct - SAMSON	11,00 €	
1 Ensemble multipaires 24+8 de 50m (Harting)	120,00 €	
1 Pieds perche micro	2,50 €	
1 Système intercom / base fixe + 2 micro/casque	55,00 €	
1 Câble XLR/XLR 10m	1,00 €	
1 Câble Spekon 10m	1,00 €	

## La lumière :

	Tarif de location à l'unité	Tarif location de l'Ensemble
1 Console lumière Light Commander 2	110,00 €	325,00 €
2 Bloc de puissance 12 voies 2,3Kw	70,00 €	
1 Fly case pour bloc	30,00 €	
1 Bloc de puissance 6 voies 2,3Kw	43,00 €	
1 Boitier électrique 64Amp/ 2x32Amp en sortie	50,00 €	
1 Multipaire 6x16Amp 20m	10,00 €	
1 Multipaire 6x16Amp 30m	12,00 €	
1 PC 1KW (Julia) (avec crochet et élingue)	7,00 €	
1 PC 1KW (ADB) (avec crochet et élingue)	7,00 €	
1 PC 2KW (ADB) (avec crochet et élingue)	9,00 €	
1 Blinder 1300W (avec crochet et élingue)	5,00 €	
1 Découpes Juliat 614S (avec crochet et élingue)	25,00 €	
1 Découpes RVE Serenity Z10 30/54° (avec crochet et élingue)	25,00 €	
1 Découpes RVE Serenity Z10 15/40° (avec crochet et élingue)	25,00 €	
1 Découpe Source 4 JUNIOR (avec crochet et élingue)	15,00 €	
1 PAR 64 (avec crochet et élingue)	5,00 €	
1 Cycliode assym. 400W (avec crochet et élingue)	6,00 €	
1 BLACK GUN 125 / 400W (avec crochet et élingue)	40,00 €	
1 Machine à brouillard	50,00 €	
1 Porte gobo (taille A) pour découpe RVE	10,00 €	
1 Prolon 1/10m	10,00 €	20,00 €
1 Prolon 10/25m	5,00 €	
1 Bloc multiprise	5,00 €	

### Annexe XIV

<b>CONCESSIONS CIMETIERE ET COLOMBARIUM</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Concession cimetière 15 ans	180,00 €	182,00 €
Concession cimetière 30 ans	361,00 €	365,00 €
Concession cimetière 50 ans	602,00 €	608,00 €
Concession colombarium 2 urnes - 15 ans	260,00 €	263,00 €
Concession colombarium 4 urnes - 15 ans	376,00 €	380,00 €
Frais de séjour en caveau provisoire / jour au delà de 48h	6,00 €	6,00 €
Vacation Police des funérailles et des sépultures	20,00 €	22,00 €

Fixé par la loi

<b>PHOTOCOPIES ET DUPLICOPIES</b>	<b>2016</b>				<b>2017</b>			
	A4	A3	A4 recto verso	A3 recto verso	A4	A3	A4 recto verso	A3 recto verso
Photocopies particuliers (l'unité)	0,20 €	0,30 €	0,30 €	0,40 €	0,20 €	0,30 €	0,30 €	0,40 €
Photocopies associations sans fourniture du papier (l'unité)	0,04 €	0,06 €	0,08 €	0,10 €	0,04 €	0,06 €	0,08 €	0,10 €
Photocopies associations avec fourniture du papier blanc (l'unité)	0,06 €	0,10 €	0,10 €	0,12 €	0,06 €	0,10 €	0,10 €	0,12 €
Photocopies associations avec fourniture du papier couleur (l'unité)	0,10 €	0,12 €	0,12 €	0,20 €	0,10 €	0,12 €	0,12 €	0,20 €
Duplicopies associations sans fourniture du papier (les 10 ex.)	0,20 €	-	0,30 €	-	0,20 €	-	0,30 €	-
Duplicopies associations avec fourniture du papier blanc (les 10 ex.)	0,30 €	-	0,60 €	-	0,30 €	-	0,60 €	-
Duplicopies associations avec fourniture du papier couleur (les 10 ex.)	0,60 €	-	0,60 €	-	0,60 €	-	0,60 €	-

<b>FOURNITURE DE DONNEES SUR SUPPORT NUMERIQUE</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Délivrance de données via un support CD-ROM	2,75 €	2,75 €
Délivrance de données via une clé USB	3,50 €	3,50 €

Tarifs alignés sur La Poste

**ANNEXE XV**

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	2016	2017
<b>Brocante</b> (Prix du mètre linéaire pour vauréaliens)	7,19 €	7,26 €
<b>Brocante</b> (Prix du mètre linéaire pour extérieurs)	11,33 €	11,45 €
<b>Associations vauréaliennes et particuliers</b>		
Installations extérieures uniquement - <i>forfait journalier pour surface inférieure à 10m²</i>	9,00 €	9,09 €
Mètre supplémentaire au-delà de 10m²	2,00 €	2,02 €
<b>Ambulants, vente au déballage</b> sur le domaine public sans convention d'occupation, avec arrêté		
*tarif à la journée	26,31 €	26,58 €
*tarif à la demie-journée	15,48 €	15,64 €
<b>Terrasse délimitée</b> : quartiers Cœur de ville, Bussie : redevance annuelle par m2 occupé	45,34 €	45,79 €
<b>Terrasse délimitée</b> : quartiers Toupets, Village : redevance annuelle par m2 occupé	34,51 €	34,85 €
<b>Terrasse ouverte ou étalage</b> : quartiers Cœur de ville, Bussie : redevance annuelle par m2 occupé	28,34 €	28,62 €
<b>Terrasse ouverte ou étalage</b> : quartiers Toupets, Village : redevance annuelle par m2 occupé	16,50 €	16,66 €
<b>Terrasses fermées :</b>		
Quartiers Cœur de ville, Bussie : redevance annuelle par m2 occupé	149,27 €	150,76 €
Quartiers Toupets, Village : redevance annuelle par m2 occupé	138,95 €	140,34 €
<b>Redevance d'occupation du domaine public pour le stationnement ou occupation limités dans la durée</b> (espace drive, Auto2, installation base de vie de chantier à viabiliser à la charge du demandeur) :		
Redevance annuelle par m2 occupé	41,19 €	41,60 €
<b>Redevance d'occupation du domaine Public pour aire de stockage de matériaux par m2/an</b>	15,18 €	15,33 €
<b>Installation des cirques :</b>		
Tarif journalier	190,00 €	191,90 €
<b>Installation des manèges :</b>		
Tarif journalier	16,00 €	16,16 €
<b>Installation d'une bulle de vente immobilière sur le domaine public</b> : Redevance annuelle au m²	102,92 €	103,95 €
<b>Redevance emplacement taxi (forfait annuel):</b>	125,59 €	126,85 €
<b>Dépôt de benne et conteneur</b>		
Tarif / par benne ou conteneur sur domaine public utilisé par jour	61,73 €	62,35 €
<b>Pose d'un échafaudage :</b>		
Tarif / mètre linéaire occupé par jour	2,02 €	2,04 €
<b>Stationnement sur le domaine public (trottoirs, espaces verts, chaussée) pour livraison, déménagement ou travaux :</b>		
Tarif /place, par jour	15,73 €	15,88 €
<b>Marché forain - Marché publics d'approvisionnement</b>		
Places découvertes	1,52 €	1,53 €
<b>Redevance pour Installation de mobilier de signalisation commerciale</b>		
Prix par mobilier/an	50,00 €	50,50 €

ENLEVEMENT DES GRAFFITIS ET AFFICHES	2016	2017
<b>Dans le cadre d'une convention bilatérale entre la ville et un tiers</b>		
graffitis et affiches : Forfait trimestriel appliqué à la signature de la convention bilatérale pour interventions illimitées (tarif soumis à révision annuelle selon indice INSEE)	253,00 €	255,53 €
<b>Hors convention bilatérale</b>		
graffitis et affiches : Forfait annuel par ml pour une façade inférieure à 20 ml	109,30 €	110,39 €
graffitis et affiches : Forfait annuel par ml pour une façade supérieure à 20 ml	191,27 €	193,18 €
graffitis et affiches : forfait pour une intervention ponctuelle pour une surface inférieure à 3 m <sup>2</sup>	20,24 €	20,44 €
graffitis et affiches : forfait pour une intervention ponctuelle pour une surface de 3 à 6 m <sup>2</sup>	32,38 €	32,71 €
graffitis et affiches : forfait pour une intervention ponctuelle par m <sup>2</sup> au-delà de 6 m <sup>2</sup>	37,44 €	37,82 €

### ANNEXE XV (suite)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TOURNAGE FILM	2016	2017
<b>Grille tarifaire pour tournage de film, feuilleton, clip ou vidéo nécessitant une occupation du domaine public à caractère contraignant (immobilisation du domaine public - stationnement - circulation - bâtiment public) :</b>		
Tarif à l'heure	80,00 €	81,00 €
Tarif à la demi journée	400,00 €	404,00 €
Tarif à la journée	750,00 €	758,00 €
Tarifs pour 2 journées	675,00 €	682,00 €
Tarifs pour 3 journées	600,00 €	606,00 €
Tarif pour une semaine	525,00 €	531,00 €
<b>Grille tarifaire pour tournage ne nécessitant pas d'immobilisation du domaine public :</b>		
Tarif à l'heure	50,00 €	51,00 €
Tarif à la demi journée	250,00 €	253,00 €
Tarif à la journée	500,00 €	505,00 €
Tarifs pour 2 journées	450,00 €	455,00 €
Tarifs pour 3 journées	400,00 €	404,00 €
Tarif pour une semaine	350,00 €	354,00 €

REDEVANCE IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LE DOMAINE PUBLIC	2016	2017
Redevance annuelle pour une antenne relais	7 721,56 €	7 799,00 €

## Annexe XVI

INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES	Tarifs horaires 2016	Tarifs horaires 2017
<b>Coût humain :</b>		
Mise à disposition d'un agent technique (heures non majorées)	30,45 €	30,76 €
Mise à disposition d'un agent technique (heures majorées)	33,14 €	33,47 €
<b>Coût matériel (à l'heure) :</b>		
Balayeuse aspiratrice grand gabarit	60,12 €	60,72 €
Balayeuse aspiratrice petit gabarit	23,63 €	23,87 €
Tracto pelle	48,31 €	48,79 €
Gerbeur	32,21 €	32,54 €
Tracteur grand gabarit	38,66 €	39,04 €
Tondeuse auto-portée frontale	21,49 €	21,70 €
Tondeuse largeur de coupe 55 cm	10,76 €	10,86 €
Petit matériel de nettoyage urbain	10,76 €	10,86 €
Compresseur	11,84 €	11,95 €
Rouleau 2 billes 65 cm	11,83 €	11,94 €
Patin vibrant	11,30 €	11,41 €
Tronçonneuse thermique	10,76 €	10,86 €
Groupe moto-pompe	10,76 €	10,86 €
Groupe électrogène	10,76 €	10,86 €
<b>Coût véhicules (à l'heure):</b>		
Camionnette VL	16,13 €	16,29 €
Camionnette tolée 3T5	24,71 €	24,96 €
Camion benne 3T5	36,51 €	36,87 €
Camion poly benne 3T5	50,45 €	50,96 €
Camion 38T	48,31 €	48,79 €
Camion 14T avec bras de préhension	48,31 €	48,79 €
Remorque	7,01 €	7,08 €
Remorque Podium	10,76 €	10,86 €
Machine Anti-tags anti-Graffitis	12,91 €	13,04 €
Nacelle élévatrice 12.00 m	23,63 €	23,87 €



## ANNEXE XVII

INSERTION PUBLICITAIRE DANS LE MAGAZINE L'ETINCELLE	2016	2017
En quatrième de couverture :		
- pleine page :	<b>412,00 €</b>	<b>417,00 €</b>
En pages intérieures :		
- pleine page :	<b>310,00 €</b>	<b>314,00 €</b>
- 1/2 page :	<b>205,00 €</b>	<b>207,00 €</b>
- 1/4 page :	<b>155,00 €</b>	<b>157,00 €</b>
Vente de photographie Vauréal	<b>40,00 €</b>	<b>41,00 €</b>

### 4.3 Admissions en non valeurs

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable public de la commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2008 à 2016. Ces états explicitent, pour chaque produit, les motifs justifiant l'irrecouvrabilité.

Les titres irrécouvrables concernés par la non valeur correspondent notamment à des créances sur des personnes surendettées ayant bénéficié d'un jugement d'effacement de dettes, à des créances avec poursuite sans effet, ou des restes à recouvrer dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

Année	Nombre pièces	Montant	%
2008	2	22,08 €	0,74%
2009	2	273,80 €	35,03%
2010	1	5,00 €	0,64%
2011	3	46,84 €	0,32%
2012	14	1 055,22 €	12,71%
2013	19	598,64 €	19,69%
2014	16	515,75 €	13,58%
2015	18	522,81 €	17,29%
2016	2	295,71 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>3 335,85 €</b>	<b>100,00%</b>

*Le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non valeur les produits irrécouvrables présentés par le comptable public et dont le montant total s'élève à 3.335,85 €.*

### 4.4 Ouverture des crédits d'investissement 2017

La commune de Vauréal, votant son budget primitif 2017 au plus tard le 15 avril 2017, peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite d'une exécution par douzièmes des dépenses inscrites au budget de l'année précédente.

Par ailleurs, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur autorisation de l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice budgétaire précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de ne pas pénaliser l'activité des services de la commune et des budgets annexes en début d'exercice, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent 2016, exceptés les emprunts, selon les tableaux ci-joints :

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2016	Crédits ouverts en 2017 jusqu'au 15 avril	Taux appliqué
10	Dotations et fonds divers	- €	- €	25%
20	Immobilisations incorporelles	186 600,00 €	46 650,00 €	25%
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	25%
21	Immobilisations corporelles	631 184,00 €	157 796,00 €	25%
23	Immobilisations en cours	2 029 480,00 €	507 370,00 €	25%
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	25%
45	Opérations sous mandat	- €	- €	25%
<b>Total des crédits d'investissement</b>		<b>2 847 264,00 €</b>	<b>711 816,00 €</b>	

## BUDGET ANNEXE DU CINEMA "L'ANTARES"

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2016	Crédits ouverts en 2017 jusqu'au 15 avril	Taux appliqué
21	Immobilisations corporelles	14 731,00 €	3 682,75 €	25%
<b>Total des crédits d'investissement</b>		<b>14 731,00 €</b>	<b>3 682,75 €</b>	

## BUDGET ANNEXE DU FORUM

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2016	Crédits ouverts en 2017 jusqu'au 15 avril	Taux appliqué
21	Immobilisations corporelles	27 182,00 €	6 795,50 €	25%
27	Autres immobilisations financières	7 000,00 €	1 750,00 €	25%
<b>Total des crédits d'investissement</b>		<b>34 182,00 €</b>	<b>8 545,50 €</b>	

Le montant total des dépenses d'investissement autorisé jusqu'à l'adoption du budget 2017 s'élève à :

- 711.816,00 € pour le budget principal de la ville (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette)
- 3.682,75 € pour le budget annexe du Cinéma (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette)
- 8.545,50 € pour le budget annexe du Forum (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette)

*Le conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Faucon et MM Erpelding et Hermandesse), autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice budgétaire précédent.*

### 4.5 Convention de garantie communale avec Val d'Oise Habitat sur la mise à disposition de logements

Par délibération n°2.3/09/2014 du 24/09/2014, la commune de Vauréal a accordé une garantie à hauteur de 50 % d'un prêt de 327 158 euros, contracté par Val d'Oise Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer l'opération de réhabilitation de 97 logements situés résidence « Les Hauts Toupets ».

Cette garantie donne droit à la réservation de 10 logements sur cet ensemble immobilier : 2 T1, 6 T3 et 2 T4 le tout en PLA, pour la durée de l'amortissement du prêt, soit 25 ans.

Une convention bipartite actant ces faits doit être signée par les représentants de la Ville et du bailleur (Val d'Oise Habitat)

**M. Erpelding** qualifie la méthode d'attribution des logements de contestable (pré-sélection d'un dossier en commission « Solidarité » présenté ensuite aux bailleurs) car elle permet aux élus de la majorité d'attribuer des logements selon leurs affinités politiques.

**Mme Sylvain** rappelle que la ville présente jusqu'à trois dossiers anonymes aux bailleurs, classés selon un ordre de priorité.

**Mme Faucon** confirme la procédure présentée par Mme Sylvain.

**Madame le Maire** juge insupportable ce soupçon de délit de favoritisme.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention bipartite, permettant ainsi à la commune de disposer de droit de réservation sur 10 logements de val d'Oise Habitat, résidence «Les Hauts Toupets».*

## V-QUESTIONS GROUPEES

### 5.1 Modification du tableau des effectifs

La présente note concerne la transformation d'un poste qui fait suite à la nomination d'un agent en raison de sa réussite à un examen professionnel de la filière culturelle.

Par ailleurs, le Conseil Municipal en date du 19 mars 2003 avait acté la création d'un emploi de professeur d'anglais non titulaire afin d'assurer des activités socio-culturelles menées en direction de la population.

A ce jour, le besoin de la prestation ne se justifie plus. Peu d'inscrits, le coût de la prestation présente un déséquilibre en rapport avec les recettes. Les cours ne sont plus dispensés depuis cette rentrée scolaire 2016. Il est donc proposé de supprimer l'emploi correspondant.

---

**M.Erpelding** félicite l'agent pour sa réussite à l'examen. Il qualifie la suppression du cours d'anglais de « bêtise ». Selon lui, l'argument portant sur l'insuffisance du nombre d'inscriptions est un leurre.

**Madame le Maire** explique que cet enseignement a progressivement souffert de la nécessité de multiplier le nombre de niveaux, conduisant à un manque de remplissage de chaque créneau. Par conséquent, les cotisations ne permettaient plus de couvrir le coût de l'enseignant.

**M.Erpelding** note qu'un déficit de fréquentation d'un cours d'anglais conduit à la suppression de ce dernier pour manque d'argent alors que le déficit du Forum ne freine pas les engagements financiers.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la transformation d'1 poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe.*

*Le conseil municipal, à la majorité (3 contre : Mme Faucon et MM Erpelding et Hermandesse / 4 abstentions : Mme Valelo-Domingo et MM Gonçalves, Nédélec et Techer), valide la suppression d'un poste de professeur d'anglais non titulaire.*

### 5.2 Plan de titularisation - prolongation du dispositif issu de la loi Sauvadet

La parution du décret d'application n° 2016-1123 du 11 août 2016 permet de préciser le dispositif de titularisation et notamment la présentation d'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle et de nomination des agents.

Ce programme pluriannuel est établi à partir du recensement des agents éligibles au dispositif et indique les grades ouverts aux recrutements réservés, le nombre de postes à ouvrir pour chaque recrutement ainsi que la répartition des postes. Il se décompose ainsi :

### a. Accès au dispositif de sélection professionnelle

	Effectif éligible (RSA)	Nb d'éligibles au RSA ultérieur	Effectif éligible d'un grade équivalent	Besoins de la collectivité en 2016	Besoins de la collectivité en 2017	Besoins de la collectivité en 2018
ATTACHE	1	0				
ANIMATEUR	1	2				
ASS. D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 2ème CL	5	0				
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CL	1	1			1	
AUTRE	0	0	0			

### b. Accès aux recrutements réservés des catégories C sans concours

	Effectif éligible (RSA)	Nb d'éligibles au RSA ultérieur	Effectif éligible d'un grade équivalent	Besoins de la collectivité en 2016	Besoins de la collectivité en 2017	Besoins de la collectivité en 2018
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CL	0	0				
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CL	0	0				
ADJOINT D'ANIMATION DE 2ème CL	0	0				
AGENT SOCIAL DE 2ème CL	0	0				
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CL DES ETS D'ENSEIGNEMENT	0	0				
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2ème CL	0	0				

Ce plan de titularisation a fait préalablement l'objet d'un examen par le Comité Technique qui l'a approuvé.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de titularisation.*

### 5.3 Bourses communales 2016/2017

L'attribution des bourses communales permet une aide à l'éducation des enfants pour les familles ayant peu ou moins de ressources.

La ville de Vauréal souhaite continuer à renforcer ses actions de solidarité en faveur des jeunes scolarisés. Dans le cadre de sa politique active en matière d'action sociale et pour tenir compte de la réalité sociale locale, il est souhaitable de maintenir le versement des bourses communales pour l'année scolaire 2016/2017, à hauteur de 102 €

#### Rappels budgétaires

**2014/2015** : 53 bourses communales versées, soit 5.406 €

**2015/2016** 50 bourses communales versées, soit 5.100€

**2016/2017**. 65 bourses communales versées, soit 6.630€

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une bourse de 102 € pour l'éducation des enfants.*

#### 5.4 Adhésion à la charte « Collège au cinéma » du Val d'Oise pour 2016/2017

Par sa vocation culturelle et pédagogique, le dispositif « Collège au cinéma » a pour but de favoriser les projets liés au cinéma dans le cadre scolaire. Il tend à favoriser toutes les formes de partenariat entre les collèges et les salles de cinéma.

« Collège au cinéma » permet aux élèves d'assister à la projection de 3 films dans l'année en salle de cinéma, à raison d'un film par trimestre et par niveau de classe.

Le cinéma de l'Antarès est engagé dans ce dispositif depuis 2010. Il accueille les élèves des différents collèges du bassin éducatif de Cergy-Pontoise et certains collèges du Vexin (Vigny, Marines...).

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la charte « Collège au cinéma » du Val d'Oise pour la rentrée scolaire 2016/2017.*

#### 5.5 Remboursement des frais de voyage d'un administré suite aux modifications de la procédure de renouvellement des cartes nationales d'identité

Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 a prorogé pour une durée supplémentaire de cinq ans la durée de validité des cartes nationales d'identité.

Une administrée, Madame Claire Tran, s'est présentée au service Etat-civil fin décembre 2013 afin de renouveler sa carte d'identité. L'agent en charge du dossier lui a fait part des nouvelles modalités de prolongation du document et n'a donc pas procédé au renouvellement de celui-ci.

Lors de son départ en congés, Madame Tran s'est vu opposer un refus d'embarquement au motif que sa pièce d'identité n'était pas valide.

En janvier 2014, la Préfecture a fait savoir, par voie de mail, que les cartes d'identité concernant des personnes mineures n'étaient pas soumises à la nouvelle réglementation. Or, Madame Tran étant mineure au moment de sa demande de renouvellement, sa pièce d'identité aurait ainsi dû être refaite.

Face aux contestations de Madame Tran, la mairie de Vauréal a renvoyé l'administrée vers les services de la Préfecture qui lui ont confirmé être régulièrement confrontés à ce type de problème lié à la phase de transition entre l'adoption du décret et ses modalités d'application, et qui lui ont conseillé de s'adresser au Ministère de l'intérieur.

En raison des difficultés de Madame Tran pour obtenir un remboursement de la part de l'Etat de son billet d'avion et de la longueur de la procédure (plus de deux ans), il est proposé de procéder au remboursement des frais de voyage de celle-ci, en attendant que la situation se régularise.

---

**M.Techer** soulève la problématique des cartes d'identité périmées non acceptées par certains pays européens.

**Madame le Maire** ajoute que certains pays exigent même que les CNI soient encore valides 6 mois pour le retour de voyage.

**M.Erpelding** souhaite savoir si le nouveau dispositif contraindra les administrés à déposer leurs dossiers à Jouy-le-Moutier pour obtenir des cartes biométriques.

**Madame le Maire** répond par l'affirmative, l'Etat n'ayant pas prévu d'installer des bornes supplémentaires.

**M.Erpelding** trouve la procédure compliquée.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au remboursement des frais de voyage de Madame Claire Tran pour un montant de 371,98 euros.*

#### **5.6 Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

La redevance due chaque année à une Commune pour l'occupation provisoire du domaine public de la Commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0.35 \times L$$

*PR' = plafond de la redevance, exprimé en euros, dû au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux*

*L = longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédent celle au titre de laquelle la redevance est due*

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communal communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédent celle au titre de laquelle la redevance est due.

Ces redevances sont soumises automatiquement aux revalorisations prévues, notamment en fonction de l'index de révision publié et connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, « index ingénierie » mesuré au cours des 12 mois précédents, ou de tout autre index qui viendrait lui être substitué.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et autorise Madame le Maire à signer tous actes administratifs s'y rapportant.*

#### **5.7 SIERTECC - approbation de la convention bipartite relative à l'enfouissement des réseaux de télécommunication situés sur la rue de l'ancienne Mairie**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de Télécommunication situés rue de l'Ancienne Mairie, la commune de Vauréal souhaite coordonner les travaux d'enfouissement dans un même secteur afin de favoriser la réduction du coût des travaux.

Pour permettre la bonne coordination des différents travaux, la commune a désigné le SIERTECC comme maître d'ouvrage, pour l'étude et les travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux de Télécommunication

La pose coordonnée des différents réseaux favorise la réduction du coût des travaux et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs. Il en est de même pour l'enfouissement des réseaux aériens. Les réseaux aériens de communications électroniques et les réseaux publics aériens de distribution d'électricité étant fréquemment voisins, il est souhaitable que leur enfouissement dans un même secteur soit coordonné.

Le montant des travaux du réseau de télécommunication est estimé à 88.000,00€TTC.  
Le montant des études (6,5% du montant des travaux) est estimé à 5.720,00€TTC.  
Le montant estimé dû par la commune s'élève à 93.720,00€TTC.  
Le montant des éventuelles subventions sera reversé à la commune dès que le SIERTECC les aura perçues.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention bipartite relative l'enfouissement des réseaux de télécommunication situés sur la rue de l'Ancienne Mairie entre la commune de Vauréal et le Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d'Electricité de la Région de Cergy et de Conflans.*

### 5.8 Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

La commune de Vauréal étant encore compétente en matière de collecte des déchets en 2015 (le traitement étant assuré par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise), elle doit présenter son rapport annuel déchets en Conseil Municipal

---

**M.Erpelding** constate que la ville est apparemment performante dans le tri sélectif. Par conséquent, qu'attend la municipalité pour demander une baisse des taxes sur le traitement des déchets ? Il ne faudrait pas que Veolia se fasse de l'argent sur le dos des Vauréaliens. Il se souvient qu'à une époque, la commune faisait une distribution de compost par les services techniques. Il souhaiterait que cette distribution reprenne.

**Madame le Maire** considère que la solution est à étudier, d'autant plus que les enfants du CME développent un projet de création d'un espace de compost participatif sur l'espace public ; il faut voir si les services techniques disposent de suffisamment de compost à distribuer, sachant que celui-ci est déjà intensément utilisé pour les espaces verts.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris connaissance des rapports annuels 2015 de Vauréal et de la CACP sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.*

## VI- QUESTIONS DIVERSES

**Mme Faucon** tient à féliciter la ville pour l'organisation du marché de Noël (exposants de qualité et visiteurs affluents).

**Madame le Maire** se joint à elle pour remercier les services de cette réussite (recherche des exposants et encadrement des animations).

### 6.1 Association « Vaurheli » : manque de créneaux pour obtenir une salle

**Mme Faucon** fait part d'une difficulté rencontrée par l'association vauréaliennne "VAURHELI" qui permet de faire voler en salle des hélicoptères et drones à propulsion électrique (hauteur n'excédant pas 3 mètres).

Cette association devrait avoir un créneau de salle attribuée, dès septembre, hors elle est sans arrêt "en recherche de salle"? (créneau de 4h). Il arrive parfois même qu'elle se présente à la date indiquée (lorsqu'une date est attribuée), et que la salle soit refusée à la dernière minute pour faciliter le club de basket ! Elle trouve cela injuste car les adhérents de cette association ont payé leur cotisation annuelle comme dans toutes les associations, certains font 50 km pour venir voler à Vauréal !!! Alors quelle déception



lorsque la séance est annulée !!!!! Pourriez-vous entreprendre une action afin que ces adhérents ne puissent plus subir de tels agissements ?

**Mme Dufayet** fait savoir que cette association mobilise tout au plus 10 Vauréaliens et qu'il a toujours été expliqué la nécessité de prioriser les gymnases pour les activités sportives de compétition. Les créneaux lui sont donc attribués sous réserve du planning des compétitions du club de basket. Il n'y a aucune intention délibérée de la part de la ville de ne pas lui octroyer de créneaux. Une réflexion est en cours pour l'attribution d'un terrain en extérieur.

**Mme Faucon** répond que les besoins se font en intérieur en fonction des conditions météorologiques.

## 6.2 Trottoirs abîmés

**Mme Faucon** rappelle que l'ASL "LES HAUTS TOUPETS" a écrit maintes fois concernant un problème de trottoir côté pair de l'AVENUE GAVROCHE (à partir du 10 au 30). En effet, les trottoirs se soulèvent à cause des racines des arbres et des trous importants se forment au niveau de certaines bouches d'égouts (dans la rue des morilles) ! A ce jour seulement une partie de la voirie a subi une réfection. Depuis le dernier courrier, datant du début 2014, l'ASL n'a plus de nouvelles sur le suivi de ces interventions non terminées ?? Les trottoirs deviennent de plus en plus dangereux !

Pouvez-vous donner une future date d'intervention dans ces rues concernant les trottoirs, mais aussi le remplacement des arbres par des essences moins hautes, réclamé dans leur courrier de 2014 ? Un email a été envoyé le 22 septembre 2016 à l'élue de quartier (à savoir Mme Badiane) pour la rencontrer et afin d'en parler et de trouver des solutions ! A ce jour, l'ASL n'a reçu aucune réponse à son email !

**M.Jumelet** explique que les trottoirs ont été en partie refaits. La partie concernée est programmée pour 2017, conformément au PPI. Un audit a été mandaté pour faire un état des voiries et ce afin de prioriser les urgences. Il n'a pas relevé de problème au niveau des bouches d'égout. Une étude sera menée sur les arbres afin de les remplacer par des essences à développement moins important.

## 6.3 Sécurité dans les gymnases

**M.Erpelding** déclare avoir alerté lors du dernier conseil concernant des problèmes majeurs de sécurité dans les gymnases. Les associations attendent toujours le rétablissement du poste de gardien afin de garantir la sécurité des adhérents !

**M.Jumelet** déclare que les gardiens sont présents durant les week-ends. Des gardiens supplémentaires ont été positionnés les lundi et mardi via Tilt Services et la Sauvegarde, depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, jusqu'à 21h.

**Madame le Maire** reconnaît que le taux de présentisme des gardiens n'est pas fiable à 100%, s'agissant d'entreprises de réinsertion.

**M.Erpelding** juge cette situation inacceptable en période de plan vigipirate renforcé. Il demande la mise en place d'un système d'astreinte pour pourvoir aux remplacements.

## 6.4 Vente des terrains au village

**M.Erpelding** pose les questions suivantes : les terrains au village ont-ils été finalement vendus à Domaxis ? Dans la négative, avez-vous prévu une nouvelle estimation des domaines et une nouvelle décision en conseil municipal ? À qui incombe le coût de mise à nu du terrain ? Pouvez-vous nous donner un décompte financier de ce massacre écologique (coût d'acquisition des parcelles, coût des procédures, coût de l'abattage 2015/2016, du forage des sols, de la clôture éphémère, coût de démolition, prix de vente du terrain, ...) ? Pouvez-vous nous transmettre les différents titres de propriété ? En effet, selon certains propriétaires au village, il est arrivé dans le passé que la ville s'attribue des terrains qui ne lui appartenaient pas ... J'ai reçu dans ma boîte aux lettres la copie d'une lettre d'accord d'acquisition datée du 4 novembre 2014 sur laquelle figure la mention manuscrite « démarche faite auprès du notaire maître xxxx le mardi XX/12 dans le bureau du Maire ». Cela veut-il dire que la Mairie est l'organisatrice de cette vente ?

**Mme Sylvain** annonce que le compromis de vente sera signé début janvier 2017 pour la somme de 486.000 euros comme cela avait été voté le 11 février 2015. Il n'est donc pas nécessaire de demander une nouvelle estimation des Domaines. Le défrichage incombe à la ville et la destruction de la maison repose sur l'acquéreur. Le décompte financier est le suivant :

- Coût des procédures : 41.549 euros d'honoraires d'avocats (-5.000 euros liés aux condamnations des 3 Tilleuls)
- Coût du nettoyage : 13.500 euros en 2015 + 13.300 euros en 2016 (pour information, si la ville avait procédé à un nettoyage de la parcelle deux fois par an pendant 30 ans, le coût aurait été de 32.000 euros)
- Coût de l'étude géothermique : 11.045 euros
- Coût de l'étude topographique : 3.600 euros
- Coût clôture : payé par K&B
- Démolition de la maison sise sur le terrain : incombe à l'acquéreur, Domaxis
- Prix de vente du terrain : 486.000 euros

Les titres de propriété sont consultables auprès du service Urbanisme et seront transmis obligatoirement au notaire.

**M.Techer**, faisant part de son interpellation lors du 1<sup>er</sup> « déboisement », demande à ce que la ville paye son avocat car il est intervenu en tant que conseiller municipal. Il conteste le fait que tous les actes aient été signés devant notaire, arguant avoir vu des gens signer dans le bureau du Maire. Il dispose d'un acte prouvant que certains documents ont été signés dans ce bureau !

**Madame le Maire** signale que, depuis qu'elle est Maire, seuls les actes du Boulingrin ont fait l'objet d'une signature en Mairie.

**M.Erpelding** présente à Madame le Maire et à Mme Sylvain la photographie d'un document signé hors notaire.

**Mme Sylvain** déclare ne pas connaître ce document.

**M.Techer** dénonce une transgression de la loi.

#### 6.5 Ecole Talentiel

**M.Erpelding** fait part de parents vauréaliens ayant signalé des problèmes à l'école « Talentiel », certains ont même retiré leurs enfants... que pouvez-vous nous dire sur le sujet ?

**Madame le Maire** déclare ne pas être au courant de cette situation, aucun parent ne l'ayant interpellée. Il s'agit d'une école privée. Toutefois, Mme Chevalier pourra recevoir les parents concernés.

#### 6.6 Incident à la crèche des Moissons

**M.Erpelding** évoque un incident grave à la crèche des moissons, pouvez-vous nous expliquer la situation ?

**Mme Lardet-Rombeaux** n'a aucune connaissance de cet incident.

**M.Erpelding** fait part d'un enfant qui aurait été récupéré par ses parents avec le crâne ouvert et les cheveux arrachés.

Clôture de la séance à 00h30

*Affiché à Vauréal, le 20 décembre 2016*

*Pour approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2016*

S. COUCHOT      L.CHEVALIER      M. JUMELET      JP. RIONI

S. DUFAYET      R. LANTERI      MC.SYLVAIN      D. VIZIERES

C.LARDET-ROMBEAUX      J .BADIANE      M.EHRHART      R.WATERLOT

N.ERAMBERT      J.JASON      A.PRUDENT      MH.GARY

D.KONCKI      B.GABIRON      A.ARCHANI      G.ANDONI

M.MICHEL      C.GUISURAGA      H.TECHER      R.ERPELDING

MP.FAUCON      R.GONCALVES      R.NEDELEC